

**PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE DU CONSEIL DU 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT  
DU 18 JANVIER 2022**

**- CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

- **Désignation** d'un secrétaire de séance.
- **Appel nominal**
- **Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2021**

**I - Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement**

- Les commerces – redynamiser les quartiers – propreté – liens associations/commerçants

**II – Rapports**

1. 3077 – Modalités de rémunération des agents participant aux scrutins électoraux  
**RAPPORTEUR : E. VIVIEN**
2. 3466 – Attribution de subventions à divers organismes - Exercice 2022 - Approbation d'une convention d'application type aux conventions-cadres pour les subventions de fonctionnement  
**RAPPORTEUR : E. VIVIEN**
3. 3401 – Projet « GaïaMundi » sur les usages mutualisés de la scénarisation cartographique de données pour l'aide à la concertation et à la décision - Autorisation de signature d'un contrat de coopération horizontal avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), attribuant un financement dans le cadre du Plan France Relance - ITN7 Transformation Numérique des collectivités territoriales, axe 1 « co-construction de services numériques »  
**RAPPORTEUR : E. VIVIEN**
4. 3474 – Adoption du règlement du budget participatif lyonnais  
**RAPPORTEUR : M. SESSIECQ**
5. 3493 – Avis de la Ville de Lyon sur le projet de modification n° 3 du Plan local d'urbanisme et d'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon  
**RAPPORTEUR : A. EKINCI**
6. 3455 – Avis sur le projet de règlement local de publicité de la Métropole de Lyon  
**RAPPORTEUR : M. SANCHEZ**
7. 3358 – Lancement de l'opération n° 60026867 « Rénovation de l'éclairage public des ponts Georges Clémenceau, Maréchal Juin, Morand et La Fayette » à Lyon 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 20013  
**RAPPORTEUR : M. SANCHEZ**
8. 3359 – Lancement de l'opération n° 60026866 « Rénovation des illuminations des ponts Université, Guillotière et passerelle du Palais de Justice » à Lyon 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 20013  
**RAPPORTEUR : M. SANCHEZ**
9. 3360 – Lancement de l'opération n° 60026868 « Rénovation et amélioration de l'ambiance lumineuse des ponts rails Paul Bert, Verguin et Stalingrad » à Lyon 3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 20013  
**RAPPORTEUR : M. SANCHEZ**

10. 3292 – Renouvellement de la convention concernant la gestion de l'espace d'accueil et d'accompagnement social (Maisons de la Métropole de Lyon) et la mise à disposition de services du Centre communal d'action sociale de la Ville de Lyon au sein des Maisons de la Métropole de Lyon (MDML)  
**RAPPORTEUR : S. LATAIX**
11. 3504 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 81 570 euros relatifs à une opération Acquisition-Amélioration d'un logement PLAI situés 19 Rue Dolet à Lyon 3<sup>e</sup>  
**RAPPORTEUR : S. LATAIX**
12. 3505 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 68 264 euros relatifs à une opération Acquisition-Amélioration d'un logement PLAI situé 30 Rue François Garçin à Lyon 3<sup>e</sup>  
**RAPPORTEUR : S. LATAIX**
13. 3476 – Attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires)  
**RAPPORTEUR : M-L. FALL-GUERIN**
14. 3390 – Attribution d'une subvention de fonctionnement général d'un montant de 1 745 327 euros à l'association « Fédération Léo Lagrange - Centre Est », sise 2 rue Maurice Moissonnier à Vaulx-en-Velin - Approbation et autorisation de signature d'un avenant à la convention-cadre 2018-2021  
**RAPPORTEUR : M-L FALL-GUERIN**
15. 3475 – Attribution d'une subvention de 200 000 euros à l'association AFEV pour la poursuite du soutien au dispositif « Ambassadeurs du livre » au sein des écoles publiques lyonnaises pour l'année scolaire 2021-2022 (période de janvier à juillet 2022)  
**RAPPORTEUR : I. PRIN**
16. 3400 – Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre pluriannuelle avec l'association Ebulliscience, sise 12 rue des Onchères à Vaulx-en-Velin et attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 102 700 euros  
**RAPPORTEUR : I. PRIN**
17. 3453 – Attribution d'une subvention de 14 000 euros à l'association MJC Vieux Lyon pour l'organisation de la 16<sup>e</sup> édition du festival « les Chants de Mars » du 16 au 26 mars 2022 - Approbation d'une convention d'application  
**RAPPORTEUR : P. RECAMIER**
18. 3459 – Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association Comité départemental de course d'orientation du Rhône et Métropole de Lyon, pour l'organisation de la 5<sup>e</sup> édition de l'évènement « Lugd'O Night » le 22 janvier 2022  
**RAPPORTEUR : P. RECAMIER - J. BALANDJIAN**
19. 3389 – Attribution d'une subvention de fonctionnement au FONJEP d'un montant de 701 167 euros à titre de participation financière aux postes de directeurs des 12 Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes entre la Ville de Lyon, le FONJEP, les associations gestionnaires des MJC  
**RAPPORTEUR : P. RECAMIER**
20. 3388 – Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant total de 15 287 329 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire - Approbation et autorisation de signature des conventions-cadres avec chacune des associations  
**RAPPORTEUR : P. RECAMIER**

21. 3345 – Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs au titre de la saison 2021-2022 - Approbation de conventions-cadre et de conventions d'application avec ces associations  
**RAPPORTEUR : J. BALANDJIAN**
22. 2605 – Autorisation de signature de la nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2022-2026  
**RAPPORTEUR : D. CLERC**
23. 3488 – Attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 13 461 736 euros - Exercice 2022 - Approbation d'une convention d'application financière type aux conventions-cadres  
**RAPPORTEUR : M. GUERIN**
24. 3490 – Adoption et renouvellement de conventions-cadre, d'un contrat de sous-mise à disposition de locaux et d'occupation précaire au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance - Approbation des conventions  
**RAPPORTEUR : M. GUERIN**
25. 3399 – Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes Lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Programmation initiale 2022 pour un montant total de 50 800 euros  
**RAPPORTEUR : N. MAHMOUDI**
26. 3398 – Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation initiale 2022 pour un montant total de 25 800 euros  
**RAPPORTEUR : N. MAHMOUDI**
27. 3472 – Attribution d'une subvention à l'association Pignon sur Rue pour son programme d'action 2022, pour un montant de 17 500 euros - exercice 2022 - Approbation d'une convention d'application financière  
**RAPPORTEUR : M. MAIRE**
28. 3458 – Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association Thalassa Lyon Plongée pour l'organisation de la 41<sup>e</sup> édition de l'évènement « Traversée de Lyon à la nage avec palmes » le 23 janvier 2022  
**RAPPORTEUR : M. MAIRE J. BALANDJIAN**

### III - Questions diverses

---

**VILLE DE LYON**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DU 3<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT**

**SEANCE DU : 18 JANVIER 2022**

**SAISINE DU : 07 JANVIER 2022**

**COMPTE RENDU AFFICHE LE : 19 JANVIER 2022**

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL : 12 JANVIER 2022**

**NOMBRE DE CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 36**

---

**PRESIDENT :** Mme Véronique DUBOIS-BERTRAND, Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement de Lyon

**SECRETAIRE :** Mme Margot SANCHEZ, Adjointe au Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement de Lyon

---

**Présents :** Véronique DUBOIS-BERTRAND, Marion SESSIECQ, Michaël MAIRE, David CLERC, Philomène RECAMIER, Margot SANCHEZ, Nicolas PLANCHON, Marie VIDAL, Jacques BALANDJIAN, Amandine BARIOZ PLANCHE, Silvère LATAIX, Martine SOUVIGNET, Steven VASSELIN, Bertrand MAES, Emmanuel VIVIEN, Isabelle PRIN, Béatrice DE MONTILLE, Etienne BLANC, Thibaud ROCHE, Arthur DUVIVIER, Monique GUERIN, Goveille TANDONNET, Catherine PANASSIER.

**Absents excusés :** Grégory DOUCET, Marie-Loup FALL-GUERIN, Philippe PETIOT, Julie NUBLAT-FAURE, Stéphanie LEGER, Akif EKINCI, Georges KEPENEKIAN, Nouria MAHMOUDI, Hugo PATOURAUX, Carole BURILLON, Thierry RICARD, Richard BRUMM, Guy CORAZZOL.

**Dépôts de pouvoirs :** Grégory DOUCET, Philippe PETIOT, Julie NUBLAT-FAURE, Richard BRUMM, Guy CORAZZOL donnent pouvoir à Véronique DUBOIS-BERTRAND, Bertrand MAES, Isabelle PRIN, Goveille TANDONNET, Catherine PANASSIER pour les représenter et voter en leurs noms.

**Situation de départ : le nombre de voix est de 28 (23 + 5 pouvoirs)**

- **Désignation** d'un secrétaire de séance.
- **Appel nominal**

## **I - Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement**

- Les commerces – redynamiser les quartiers – propreté – liens associations/commerçants

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Nous allons passer au conseil d'arrondissement. Je voudrais, avant de démarrer, m'assurer que tout le monde a bien reçu les codes de connexion pour le vote via l'outil QuizBox ? Si quelques-uns d'entre vous ont des soucis, merci de le signaler rapidement avant qu'on se lance dans les votes. »

**M. SESSIECQ** : « Madame la Maire, il me semble que je ne les ai pas reçus. Est-ce qu'au moins vous pourriez nous dire à quelle heure ou à quelle date on les a reçus ? »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Ils ont été envoyés lundi, il me semble, et Madame VAISSAUD, directrice des services, va vous appeler pour vous envoyer le code. »

**M. SESSIECQ** : « Merci beaucoup. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui n'auraient pas vu passer le mail ? C'était un mail d'Angélique FLECHE... Non, c'était un mail qui a été envoyé par la Ville de Lyon – Angélique nous envoie l'ordre du jour et la convocation — il a été envoyé lundi 12 vers 10 h 00. Y a-t-il d'autres personnes qui ont le même souci ? *A priori*, non, donc vous avez tous pu vous connecter à Quizbox. »

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2021**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Nous allons démarrer notre conseil d'arrondissement. Le procès-verbal de la séance du 30 novembre vous a été transmis en même temps que les rapports du jour ; est-ce qu'il y a des remarques concernant ce procès-verbal ? Si vous avez des remarques, je vous invite à ouvrir votre micro et à le signaler. Pas de remarque, le PV est donc approuvé.

Pour arriver à essayer de fluidifier le déroulé de la séance, si après les interventions vous souhaitez prendre la parole, je vous invite vraiment à ouvrir votre micro, comme cela, votre vignette s'affichera à notre écran, parce que nous n'avons pas accès au tchat, à la messagerie, donc on ne voit pas. Donc, quand je vous poserai la question « Y a-t-il des interventions ? », je laisserai toujours suffisamment de temps pour que chacun puisse se signaler pour intervenir. »

## **II – Rapports**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « On va passer au vote des rapports. Il est à noter qu'il y a deux rapports où il y a eu un petit mélange entre les intervenants, donc les rapports 3459 et 3458 seront présentés par Monsieur Jacques BALANDJIAN et dans l'ordre du jour, ils étaient attribués à Madame RÉCAMIER et à Monsieur MAIRE, mais je vous le redirai au moment du rapport.

Notre premier rapport, c'est le rapport 3077 qui concerne les modalités de rémunération des agents participant aux scrutins électoraux. Je vais laisser la parole à Monsieur Emmanuel VIVIEN pour présenter ce rapport. »

### **1. 3077 – Modalités de rémunération des agents participants aux scrutins électoraux RAPPORTEUR : E. VIVIEN**

**E. VIVIEN** : « Madame la Maire, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, Mesdames, Messieurs, tout d'abord, je vous souhaite à toutes et tous une très bonne année 2022. L'organisation des élections politiques est une mission régalienne de l'État confiée au maire. À cette fin, à Lyon, et pour chaque tour, environ sept-cents agents participent au bon déroulement de la journée de scrutin. Ceci entraîne leurs indemnités suivant leur situation administrative et leur catégorie hiérarchique. À ce titre, trois situations coexistent :

Primo : Les agents de la Ville de catégorie C et B qui effectuent des travaux supplémentaires à l'occasion des consultations électorales relèvent de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS).

Deuxio : Les agents de la Ville non éligibles aux IHTS, par exemple les DGS, relèvent, eux, de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élection (ISFCE).

Enfin, des agents externes à la Ville de Lyon, comme des agents retraités ou des agents du CCAS peuvent être recrutés, le cas échéant, en qualité de vacataire.

La rémunération de tous ces agents sera forfaitaire en fonction des missions réalisées et selon les montants indiqués dans les tableaux joints à cette délibération. Compte tenu du Code général des collectivités territoriales, vu la délibération municipale n° 2021540 du 28 janvier 2021 relative aux heures supplémentaires et modalités d'indemnisation, vu l'avis du CT en date du 7 janvier 2022. Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillères, d'adopter les décisions suivantes : d'approuver les modalités d'indemnisation des agents de la Ville de Lyon participant à la tenue et l'organisation des jours de scrutin électoraux ; d'autoriser Monsieur le Maire à recourir à des vacataires pour participer à l'organisation et à la tenue des opérations électorales ; et de prélever la dépense correspondante sur le chapitre globalisé 012. Je vous remercie. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Merci, Monsieur VIVIEN. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Je n'entends personne. »

**Madame la Maire met le rapport aux voix.**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Je vais donc mettre ce rapport 3077 aux voix. Nous votons via l'outil QuizBox ou votre box selon... Et le vote est ouvert pour 30 secondes. Le vote est clos, le rapport est adopté. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « On va y arriver, il faut qu'on reprenne nos habitudes d'être tout en numérique et tout en informatique. Nous passons au rapport suivant, le 3466 - Attribution de subventions à divers organismes pour l'exercice 2022. Je laisse de nouveau la parole à Monsieur Emmanuel VIVIEN. »

**2. 3466 – Attribution de subventions à divers organismes - Exercice 2022 - Approbation d'une convention d'application type aux conventions-cadres pour les subventions de fonctionnement**

**RAPPORTEUR : E. VIVIEN**

**E. VIVIEN** : « Vous m'entendez ? »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Oui, c'est bon. »

**E. VIVIEN** : « Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, conformément à l'ordonnance 20051027 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, l'attribution des subventions doit donner lieu à une délibération distincte du vote du budget. Toutefois, pour les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de conditions d'octroi, le conseil municipal peut décider soit d'individualiser au budget des crédits par bénéficiaire, soit d'établir dans un état annexé au budget une liste des bénéficiaires avec pour chacun d'eux l'objet et le montant de la subvention. Au regard de ces dispositions et dans un souci de lisibilité, la Ville de Lyon a choisi de vous faire approuver par délibération distincte du budget l'ensemble des subventions dont le bénéficiaire et le montant sont connus au moment de l'adoption dudit budget. La plupart d'entre-elles faisant l'objet de conditions d'octroi. Pour les associations ayant signé une convention pluriannuelle avec la Ville, je vous propose également d'approuver un modèle général de convention d'application financière aux conventions pluriannuelles pour l'exercice 2022. Ce modèle étant en annexe. Ces conventions s'appliquent uniquement aux subventions de fonctionnement général et devront être signées avec les différentes parties pour autoriser le mandatement de ladite subvention au titre de l'exercice 2022.

Conformément aux dispositions de l'article L.2511-14 du CGCT, chaque conseil d'arrondissement a été préalablement consulté sur le montant des subventions que le conseil municipal se propose d'allouer aux associations dont l'activité s'exerce dans le seul arrondissement ou au profit des seuls habitants de l'arrondissement, quel que soit le siège de ces associations. À titre d'information, au titre de cette délibération pour le 3<sup>e</sup> arrondissement, les organismes concernés, sauf erreur, sont :

- L'Auditorium-Orchestre national de Lyon pour un montant global de 347 000 euros ;

- La Bourse du Travail pour un montant de 13 320 euros ;
- L'agence d'urbanisme pour un montant de 210 000 euros ;
- L'Ordre des avocats au barreau de Lyon pour un montant de 22 500 euros.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes : les subventions énumérées dans les tableaux joints à cette délibération sont allouées aux organismes citées dans le cadre du budget principal, des budgets annexes du Théâtre des Célestins, des Halles de Lyon Paul Bocuse et de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon. Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2022 tel que prévu dans le tableau ci-dessous. Je vous remercie. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Merci, Monsieur VIVIEN. Y a-t-il des remarques ? *A priori*, il n'y a pas de remarques. »

**Madame la Maire met le rapport aux voix.**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Je mets donc ce rapport au vote et vous invite à voter via l'outil VoteBox ou QuizzBox, comme vous préférez. Le vote est clos, le rapport est adopté. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

*Arrivée de Madame Nouria MAHMOUDI*

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Nous passons au rapport 3401 – Projet « GaïaMundi » sur les usages mutualisés de la scénarisation cartographique de données pour l'aide à la concertation et à la décision. Je laisse de nouveau Monsieur Emmanuel VIVIEN nous présenter cette délibération. »

**3. 3401 – Projet « GaïaMundi » sur les usages mutualisés de la scénarisation cartographique de données pour l'aide à la concertation et à la décision - Autorisation de signature d'un contrat de coopération horizontal avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), attribuant un financement dans le cadre du Plan France Relance - ITN7 Transformation Numérique des collectivités territoriales, axe 1 « co-construction de services numériques »**

**RAPPORTEUR : E. VIVIEN**

**E. VIVIEN** : « Je vous remercie. Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, tout d'abord une courte présentation du contexte du projet. La Ville de Lyon, en partenariat avec l'association Altercarto, utilise et développe la plateforme VLKO en ligne de visualisation de données statistiques publiques géolocalisées par des cartes interactives. Récompensée par le Prix Territoria d'Or 2019, la plateforme est une ressource au service de l'ensemble des acteurs, citoyens, élus, agents publics, associations, entreprises, etc. La plateforme en question constitue aujourd'hui pour la Ville de Lyon un engagement fort symboliquement et opérationnellement sur deux axes clés de l'exécutif municipal. La stratégie numérique, et en particulier les logiciels libres d'une part et les processus de redevabilité et de participation citoyenne d'autre part. L'ambition de la Ville de Lyon est de capitaliser sur les acquis en stabilisant une version distribuable, documentée, sécurisée, intuitive et performante.

De ce point de vue, l'appel à projets de l'Agence nationale de la cohésion des territoires/Incubateur des territoires dans le cadre du plan France Relance va constituer une opportunité majeure pour concrétiser cette ambition technologique qui dépasse largement les sommes en jeu. Outre le financement d'une version distribuable de l'outil, le projet présenté dénommé « GaïaMundi » permet à la Ville de Lyon de mutualiser les ressources nécessaires aux travaux de maintenance informatique, de traitement des données et de formation avec d'autres collectivités territoriales sur le territoire national.

Le projet « GaïaMundi » de scénarisation cartographique de données pour la délibération collective et l'aide à la décision comporte ainsi trois niveaux d'intervention se déroulant en parallèle :

Primo, un socle informatique et scientifique permettant d'optimiser et de pérenniser l'architecture et le code web actuel de la suite Cairo.

Secundo, un dispositif d'accompagnement formatif d'équipement et de soutien technique aux usagers.

Tertio, le développement de groupes d'impact. Il s'agit de groupes d'usagers visant à appréhender une problématique commune, il en existe d'ailleurs déjà sur le bassin lyonnais.

Le projet « GaïaMundi » est lauréat du plan France Relance ITM7, transformation numérique des collectivités territoriales. Vous pouvez voir que s'affiche à l'écran la plateforme VLKO. Dans ce cadre, le comité de sélection de l'Agence nationale de la cohésion des territoires/Incubateur des territoires a validé :

Primo, le financement direct du projet « GaïaMundi » sous la forme d'une subvention à la Ville de Lyon d'un montant de 210 000 euros.

Deuxio, un accompagnement en ingénierie directement assuré par l'Agence nationale de la cohésion des territoires d'un montant de 146 984 euros. Ce financement est conditionné en particulier à des obligations en matière d'ouverture du code source, d'une licence libre et de réutilisation par des tiers, ce que nous respectons déjà, la production d'une feuille de route comprenant des mesures d'impact détaillées. Enfin les mentions usuelles des parties prenantes, en particulier via les logos de France Relance, de l'ANCT, de NextGenerationEU et de la Ville de Lyon.

La mise en œuvre de ce projet d'une durée de quinze mois s'inscrira dans un contrat de coopération horizontal qui est joint en annexe au présent rapport et qui est à signer entre l'Agence nationale de cohésion des territoires et la Ville de Lyon.

Si ces dispositions vous agrément, Mesdames et Messieurs, je vous prie d'adopter les décisions suivantes : approuver le contrat de coopération horizontal ; autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat ; autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention de 210 000 euros auprès de l'ANCT au titre du projet « GaïaMundi » Je vous remercie. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Merci, Monsieur VIVIEN. Y a-t-il des questions ? *A priori*, non. »

**Madame la Maire met le rapport aux voix.**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Je mets donc ce rapport au vote pour 30 secondes. Le vote est ouvert. Le vote est clos, le rapport est adopté. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

*Arrivée de Madame Carole BURILLON*

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Nous passons au rapport 3474 - Adoption du règlement du budget participatif lyonnais. Je laisse la parole à Madame Marion SESSIECQ. »

#### **4. 3474 – Adoption du règlement du budget participatif lyonnais**

**RAPPORTEURE : M. SESSIECQ**

**M. SESSIECQ** : « Merci, Madame la Maire. Est-ce que tout le monde m'entend ? »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Très bien. »

**M. SESSIECQ** : « Merci. Bonsoir, Madame la Maire, bonsoir à toutes et à tous, et tous mes meilleurs vœux pour cette année 2022. 2022 est l'année qui marque pour la Ville de Lyon le démarrage de son premier budget participatif. La présente délibération a pour objet de présenter le budget participatif lyonnais et d'en adopter le règlement pour cette version pilote, cette version pour 2022 proposée sur la base d'un travail de plus d'un an mené par les services, les mairies d'arrondissement, les commissions, et qui a été nourrie de l'étude conséquente des dispositifs de budgets participatifs déjà mis en place en France par d'autres collectivités. Vous aurez pu voir dans le rapport et ses annexes que ce budget participatif est l'un des deux marqueurs de l'ambition de la Ville de Lyon, dont le renouvellement démocratique. Nous nous donnons ainsi les moyens à notre mesure de renforcer la démocratie locale, de participer à renforcer la démocratie « tout court ».

50 millions d'euros de la PPI, la programmation pluriannuelle d'investissement, lui sont dédiés. Une moitié destinée à la mise en œuvre de projets d'arrondissement déjà inscrits à la PPI, en concertation avec les Lyonnaises et les Lyonnais. Et l'autre moitié qui nous concerne ce soir et qui constitue le budget participatif et qui donnera la possibilité de faire émerger des idées et des projets à réaliser à partir des propositions citoyennes.

Je crois que l'on peut avoir le diaporama que l'on va vous présenter et qui donne à voir le fonctionnement global du budget participatif et les quatre grandes étapes de sa mise en œuvre qui composent son règlement. Merci beaucoup. Je pense que l'on peut aller directement à la diapositive 2. Le principe, c'est donc une enveloppe budgétaire conséquente, effectivement, ambitieuse, consacrée



à la réalisation de projets proposés et choisis par les habitantes et les habitants au sens large du terme. L'objectif de ce budget est de favoriser les initiatives des Lyonnaises et des Lyonnais et de renforcer leur pouvoir d'agir ; de stimuler le dialogue entre les habitantes, les élus et les services municipaux ; de concerter largement pour l'orientation d'une partie de l'investissement public.

Sur 2022, première expérimentation, première édition expérimentale du projet qui va s'étaler sur deux ans et il y aura une deuxième édition prévue en fin de mandat. 25 millions d'euros sur toute la ville pour coconstruire avec les habitantes et les habitants. On va vous donner dans la diapositive suivante quelques points clés du règlement. Déjà, qui peut déposer un projet ? Tous les habitants ou collectifs d'habitants, les associations, les instances de proximité, les conseils de quartier, bien sûr, les conseils citoyens, les habitants constitués en collectif, ou même des individus. Que ce soit des personnes qui résident, mais aussi qui travaillent ou qui étudient à Lyon, quels que soient leur âge ou leur nationalité. Nous avons souhaité un règlement le plus souple possible qui permette vraiment à toutes et tous de se sentir autorisé à participer et à proposer des idées. Les critères de recevabilité du projet, c'est tout d'abord et principalement l'intérêt général, que cela puisse porter sur des projets qui correspondent à des dépenses d'investissement uniquement, que ce soit bien entendu techniquement et juridiquement faisable, que cela concerne des projets qui correspondent aux compétences municipales et que l'on puisse réaliser ces projets au maximum sur deux ans.

Très concrètement, sur le 3<sup>e</sup> arrondissement, la répartition indicative des enveloppes par arrondissement sur l'édition 2022, elle s'est faite au prorata de la population. Vous voyez la troisième ligne, le 3<sup>e</sup> arrondissement, c'est 2 063 992 euros. Pour les projets, et l'on espère qu'il y en aura aussi, qui pourraient avoir un rayonnement sur toute la ville, des projets qui ne sont pas localisés, qui pourraient être immatériels, des projets interarrondissements ou interquartiers entre plusieurs arrondissements ou des projets sur des grands équipements de la Ville, une enveloppe spécifique est dédiée de 2 millions d'euros.

On peut passer à la slide suivante, quelques idées... Nous n'avons pas les slides dans le même ordre, je donnerai les exemples plus tard. C'est un dispositif, je le rappelais, ambitieux, il y aura un important plan de communication massif autour du lancement du dispositif de la plateforme numérique qui concentrera toutes les propositions. C'est la plateforme « Oyé », je vous donnerai le nom exact plus tard. Un prestataire dédié qui permettra d'organiser ce que l'on avait appelé les ateliers d'émergence sur tous les arrondissements. Au total, vingt-sept ateliers qui seront organisés entre le mois de mars et le mois de juin dans les arrondissements. Par arrondissement, cela fait trois ateliers d'émergence à organiser au minimum, on pourra après, spontanément, les porteurs de projet pourront aussi organiser des temps de travail et d'échange, bien entendu, sur leurs initiatives.

Des instances de proximité formées et impliquées. Cela signifie notamment avec un réseau dense d'agents référents à former, des acteurs aussi de la vie citoyenne qui seront impliqués pour accompagner les porteurs de projets ou accompagner les porteurs d'idées, parce que l'on peut avoir une idée sans savoir si c'est de la compétence de la Ville ni savoir à quelle somme ça pourrait correspondre. On est en train de constituer tout un maillage sur toute la ville qui pourra aider les citoyens à concrétiser ou en tout cas, pour le moins, à formuler leurs idées. Une équipe projet idoine au sein de la mission démocratie ouverte, donc une équipe qui s'étoffe au niveau de la mairie centrale, très en lien avec les arrondissements, et qui accompagne vraiment la mise en œuvre de proximité de cette plateforme de budget participatif.

C'est un dispositif ambitieux, c'est aussi un dispositif inclusif, donc le dépôt des idées et le vote du budget seront sur la même plateforme. C'est [oye.participer.lyon.fr](http://oye.participer.lyon.fr), c'est une communication qu'on souhaite accessible, facile à lire et à comprendre, qui pourra être globalement dématérialisée, mais aussi sur des supports papiers et imprimés. Une alternative présentielle est possible à chaque étape, c'est-à-dire que tout ne sera pas exclusivement sur la plateforme numérique, même si elle concentre et rassemblera tous les projets, à chaque étape, nous mettrons en place des stands d'information, des ateliers d'émergence dont je parlais, des forums et les espaces numériques des bibliothèques vont nous aider aussi grandement à accompagner les porteurs de projets. L'accompagnement des publics via les réseaux, les réseaux enfance jeunesse, réseau éducation, éducation populaire, MMIE, etc. Le vote sera sécurisé, mais accessible à tous. Techniquement, je ne saurais vous expliquer dans le détail

comment il sera sécurisé, mais en gros, il faudra avoir une adresse mail et cette adresse mail correspondra à un projet.

Les idées pour les quartiers, des exemples qui viennent d'autres collectivités, globalement, ce sont majoritairement des municipalités qui ont mis en place depuis 2014 des projets de budget participatif, mais il y a aussi des départements qui ont pu en proposer. Vous voyez l'auvent dans une école à Paris, une aire de jeux inclusive à Renne, du matériel 3D pour une médiathèque ou même à Grenoble en 2019, le budget participatif a participé à mettre en place des défibrillateurs dans la rue. Ce ne sont que quelques exemples, les projets peuvent être sur le domaine culturel, de solidarité, d'écologie, de nature en ville, de bien-être, le champ est vaste.

Le calendrier pour l'année 2022. La plateforme sera en ligne dès le 14 mars 2022, jusqu'au 17 juin, les habitants et habitantes pourront déposer des projets. Dans le même temps, les vingt-sept ateliers d'émergence seront organisés sur tout le territoire de la Ville pour accompagner les porteurs de projets ou pour faire émerger des idées et transformer les idées en projets. Il y aura également une université citoyenne qui sera dédiée au budget participatif et qui aura lieu le 5 avril. La deuxième étape, c'est la phase d'analyse. C'est l'analyse technique, juridique et financière des projets par les services de la Ville. Je reviens sur la première période, c'est aussi la période du dépôt de projets, c'est l'occasion aussi de voir dans quelle mesure il y aurait des projets qui pourraient se mutualiser. Donc, vraiment faire émerger aussi des collaborations, des partenariats entre les collectifs d'habitants et une association, un conseil de quartier et un autre, c'est vraiment histoire de favoriser le dialogue et l'échange pour faire émerger des projets les plus solides possibles. Ensuite, l'analyse technique, juridique et financière du 9 mai au 4 novembre puisque cela va être assez conséquent. À partir du 7 novembre 2022, les votes et les sélections seront mis en place jusqu'au 4 décembre. Il y aura un accompagnement dédié au vote des habitantes et des habitants. Et ensuite, sur la phase 2023-2024, la proposition d'un délai de réalisation de deux ans, et en même temps (on a mis que c'était le cinquième, mais finalement, c'est plutôt un 4bis), sur le premier trimestre 2023, la réalisation d'un questionnaire d'évaluation à destination des habitantes et des habitants afin de préparer la deuxième édition. Donc c'est vraiment une analyse du premier processus que l'on aura mis en place, voir ce qui fonctionne bien, ce qui fonctionne un peu moins bien. On se donne le droit de l'expérimentation, c'est une première, donc on avance en marchant, je l'ai déjà dit, mais je le redis.

Voilà pour les grandes lignes des étapes. Je me permets de prendre le temps de rappeler les articles du règlement, puisque ce soir, nous votons le règlement.

Étape 1, le dépôt d'idées. C'est vraiment toutes les habitantes et tous les habitants ou collectifs d'habitants qui peuvent déposer un projet. Dans le cas d'un collectif, une référente ou un référent unique sera désigné(e) pour faciliter les échanges avec les services de la Ville. Les mineurs de moins de 16 ans devront renseigner les coordonnées d'un responsable légal, mais pourront déposer un projet par eux-mêmes. Les élus de la Ville de Lyon ne peuvent pas déposer d'idées en cette qualité. Les agents de la Ville de Lyon, s'ils déposent une idée à titre privé, se déporteront, de fait, de l'analyse s'ils souhaitent participer.

Sur le détail des critères de sélection : Les idées déposées doivent être techniquement, juridiquement, règlementairement et financièrement réalisables et doivent respecter les critères de recevabilité.

Les critères de recevabilité : bénéficier à la ville, à ses habitantes et à ses habitants localisés sur le territoire de la collectivité — ce qui va sans le dire, va aussi bien en le disant ; servir l'intérêt public local ; être accessible au plus grand nombre ; ne pas comporter d'éléments de nature discriminatoire, diffamatoire, contraire à l'ordre public ou à la loi ; être compatible avec les plans et projets d'aménagement en cours, et/ou ne pas remettre en cause les projets d'aménagement récents de moins de deux ans ; ne pas générer de situations de conflits d'intérêts ; ne pas générer de bénéfices privés d'ordre financier par son utilisation ou son usage ; pouvoir être réalisé dans un délai de deux ans à compter de la validation définitive du projet ; correspondre à des dépenses d'investissement. Il s'agit de dépenses d'aménagement, de travaux ou d'achat d'équipement et non de dépenses de fonctionnement ; Les idées retenues ne devront pas générer de coûts de fonctionnement au-delà de ce qu'impliquerait leur entretien courant ; tout projet impliquant une consommation supplémentaire de fluide trop importante ou un accroissement significatif de charge du personnel de la Ville ou un contrat d'entretien assuré par un prestataire ne pourra être retenu. Ça, ce sont les critères qui

pourront être redonnés par les porteurs de projets pour affiner leur projet et les aider à le rendre le plus concret et le plus réalisable possible et donc entrer dans le champ des compétences municipales ou déléguées à Lyon, donc les écoles, les espaces verts, le sport, la culture, la solidarité. Les idées qui relèvent des compétences métropolitaines ne sont pas recevables par principe, mais peuvent faire l'objet d'une étude au cas par cas si elles concernent une intervention dans l'espace public.

Comment déposer une idée : sur le site internet dédié qui ouvrira le 14 mars, [oye.participer.lyon.fr](http://oye.participer.lyon.fr). L'idée déposée devra contenir les éléments suivants : le nom de l'idée proposée, la localisation, la zone géographique, la thématique, une description de l'idée, une contribution de l'idée aux enjeux relatifs à la transition écologique et sociale, une estimation budgétaire (ça aussi, les ateliers d'émergence et les relais du tissu associatif local et des mairies pourront aider là-dessus), les coordonnées du déposant, idée déposée à titre individuel ou collectif, et les noms et coordonnées d'un représentant légal pour les mineurs de moins de 16 ans. Ça pourra être complété de visuels, de schémas, de photos, etc. Les habitantes et habitants seront donc accompagnés dans le dépôt de leurs idées. Il y aura des permanences et des lieux ressources qui seront proposés pour aider les habitantes et les habitants qui rencontrent des difficultés ou qui ont envie d'échanger, notamment sur la rédaction du projet et sur l'usage aussi des outils numériques.

Ensuite, l'analyse des idées. Les idées déposées sont analysées par les services de la Ville entre le 9 mai et le 4 novembre 2022. Les étapes de cette analyse, c'est l'étude de recevabilité, l'étude de faisabilité et l'estimation financière.

J'essaie d'aller un peu vite, parce que c'est assez dense. Le forum est un temps fort de rencontre des déposantes et des déposants avec les services de la Ville, donc pendant l'analyse, un temps fort d'accompagnement sera proposé aux habitantes et habitants dont les idées ont été retenues comme conformes au règlement. Ce temps, appelé Forum, organisé par la Ville, permettra de réunir les déposantes et les déposants afin qu'elles et qu'ils puissent échanger ensemble, identifier les éventuelles opportunités de regroupement (ce que je disais tout à l'heure) avec d'autres idées ou être accompagnés afin d'affiner et de préciser leurs propositions. Durant ce temps fort, les idées pourront être remaniées ou regroupées en collaboration entre les habitantes et les habitants et les équipes de la Ville, mais le dépôt de nouvelles idées ne sera pas accepté. C'est vraiment une refonte des projets déjà posés. J'essaie d'aller vite.

L'annonce des projets recevables. La liste des projets retenus suite à cette phase d'analyse est publiée sur la plateforme dédiée pour être ensuite soumise au vote des habitantes et des habitants. L'intégralité des idées déposées, qu'elle soit soumise au vote ou non restera visible publiquement sur la plateforme en ligne ainsi que les motifs d'irrecevabilité, le cas échéant, à l'exception, bien sûr, des projets comportant les éléments de nature discriminatoire, diffamatoire, contrainte à l'ordre public ou à la loi qui seront, de fait, retoqués.

Ensuite, comment les projets à réaliser sont sélectionnés. Les projets ayant été déclarés recevables lors de la phase d'analyse seront soumis au vote de toutes les habitantes et les habitants de la ville de Lyon sans condition d'âge ni de nationalité. Le vote se déroule du 7 novembre à 8 h 00 au 4 décembre à 23 h 59, via un vote numérique sur la plateforme d'information et d'initiative citoyenne, [oye.participer.lyon.fr](http://oye.participer.lyon.fr). Chaque participant et participante dispose de trois votes minimums et de dix votes au maximum qu'elle ou il attribue au projet de son choix. Il n'est pas possible, en revanche, de voter plusieurs fois pour un même projet. On a essayé de limiter les tentations de fraudes ou d'engouement trop important. La Ville se réserve le droit de procéder aux vérifications nécessaires auprès des participantes et des participants en cas de non-respect du règlement et de soupçons de fraude, manipulation ou instrumentalisation du dispositif du budget participatif.

La sélection des projets qui seront à réaliser. Les projets qui obtiendront le plus de voix seront désignés comme lauréat. Afin de favoriser la réalisation des projets dans tous les arrondissements, la Ville veille, dans la mesure du possible et si les projets déposés le permettent, à sélectionner les projets arrivés en tête dans chacun des neuf arrondissements en fonction de l'enveloppe allouée. Les 2 millions d'euros restant seront attribués aux projets déposés à l'échelle de la ville. Les projets ville arrivés en tête dans le respect de l'enveloppe seront retenus. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Juste, Madame SESSIECQ, si vous pouviez aller un petit peu plus vite et moins.... »

**M. SESSIECQ** : « Je vais un tout petit peu plus vite, en effet, mais c'était quelque chose d'assez important de donner le règlement de ce sur quoi on va voter. La somme allouée, c'est 2 063 992 euros, à titre indicatif pour le 3<sup>e</sup> arrondissement.

Et enfin, la dernière étape, et j'en ai presque fini, Madame la Maire, le suivi de la réalisation des projets des lauréats. Les projets retenus sont les projets qui seront portés par la Ville de Lyon et qui seront réalisés dans un délai de deux ans. Si pour des raisons techniques ou indépendantes de la volonté la collectivité ne peut pas honorer ces délais, la déposante ou le déposant en sera informé(e). Les habitantes et habitants seront tenus informés des éléments de réalisation et de l'avancement des travaux et des projets.

Enfin, la Ville organisera dans les deux mois après l'annonce des projets des lauréats une évaluation du dispositif du budget participatif afin de recueillir les avis des habitantes et des habitants qui ont participé et viser une amélioration de la démarche pour l'édition suivante.

Je conclus, je vous invite, chers collègues, à voter en faveur de ce rapport afin d'adopter le règlement du budget participatif lyonnais et laisser entrer notre belle ville dans le cercle de celles qui tendent vers une démocratie locale continue ne se résumant pas au moment électoral. Une démocratie plus impliquante d'initiative partagée entre tous les acteurs de la vie publique qui reconnaît et s'appuie sur le rôle pivot des mairies d'arrondissement. Loin d'être une foire à l'argent public ou un gaspillage démocratique, il s'agit bien au contraire, en consacrant 5 % du budget d'investissement de la Ville de Lyon, d'aller vers une démocratie plus inclusive qui assure la participation de toutes et tous à la vie de la cité, qui responsabilise et qui rassemble. Je vous remercie. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Merci, Madame SESSIECQ, pour cette présentation détaillée. Y a-t-il des questions complémentaires, des demandes d'intervention ? Madame DE MONTILLE. »

**B. DE MONTILLE** : « Oui, bonsoir, Madame la Maire. Merci, Madame SESSIECQ, pour cette intervention. Étant donné la longueur de cette intervention, on imagine que vous avez mis en effet tout votre cœur pour élaborer ce budget participatif lyonnais et que c'était quelque chose de vraiment important pour toute la majorité. Si on partage avec vous, évidemment, l'objectif de renforcer la démocratie, d'impliquer davantage les habitants, de favoriser les initiatives, ou encore d'orienter en partie l'investissement public, tout cela on le partage volontiers, mais en revanche, nous nous abstenons sur cette délibération. C'est une délibération qui a engendré pas mal de discussions au sein de notre groupe. Nous avons trop de réserves pour pouvoir la voter. Parmi les réserves que nous avons évoquées, il y a un problème sur l'axe sécurité. Vous avez dit que vous aviez mis des verrous pour vous assurer que tout cela fonctionnait bien, mais pour nous, il n'y en a pas assez dans la mesure notamment où aucune adresse n'est demandée. Cela veut dire que des personnes habitants en dehors de Lyon, en dehors de la métropole, peuvent participer au vote et donc interagir dans des décisions qui, pour nous, sont des décisions qui doivent être prises par les habitants de l'arrondissement et pas tellement au-delà. Éventuellement, les usagers, comme vous le disiez, des personnes de la métropole pourraient être invitées à voter sur des projets d'arrondissement, mais au-delà, cela ne nous semble pas raisonnable. Dans la mesure où vous demandez uniquement les adresses mail, nous sommes inquiets sur la participation, notamment de tous les militants de votre majorité qui pourraient venir interférer dans nos décisions d'arrondissement.

Un autre point qui ne nous semble pas assez ficelé, c'est le budget. Toutes ces consultations qui sont mises en place ont un coût et nous ne voyons pas dans le budget qui a été présenté le coût de toutes ces consultations.

Enfin, une question qui est restée un peu sans réponse à l'issue des commissions. Nous ne comprenons pas très bien quel est le rôle des CIL et des conseils de quartier, peut-être que c'est quelque chose qu'il faudrait que vous nous confirmiez. Sont-ils vraiment utiles si maintenant tous les habitants peuvent déposer des projets ? Quid du rôle particulier des CIL et des conseils de quartier dans lesquels les habitants du 3<sup>e</sup> s'investissent depuis leur création.

En quelques mots, les points qui font que nous nous abstenons sur cette délibération. Je vous remercie. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Merci, Madame DE MONTILLE. Madame SESSIECQ, je vous laisse apporter des éléments de réponse. »

**M. SESSIECQ** : « Oui, je vous remercie. J'ai été très longue, mais je n'ai pas donné toutes les informations, vraiment désolée. On peut partager vos questionnements et ils ont aussi fait partie du travail pour la mise en place de ce budget et notamment dans les commissions. Je vais reprendre les points dans l'ordre inverse. Sur la complémentarité avec les CIL et les conseils de quartier et les conseils citoyens, ce n'est pas du tout antinomique étant donné que les conseils de quartier et les associations du CIL pourront eux-mêmes déposer des projets. Par ailleurs, les conseils de quartier ont toujours l'opportunité de déposer des projets dans le cadre du dispositif APICQ qui concerne les projets de moindre ampleur et sur des temps beaucoup plus courts. Pour l'année 2022, il y aura deux commissions APICQ lors desquelles les conseils de quartier pourront déposer des projets. S'agissant des conseils citoyens, ils ont aussi une enveloppe allouée pour les projets à court terme, donc ça n'est absolument pas antinomique, c'est un niveau supplémentaire d'investissement de la participation citoyenne auquel ils sont invités à participer également.

S'agissant des consultations qui ont un coût sur le budget, j'étais en train de rechercher, c'est 170 000 euros (il faudrait que je retrouve où c'est, mais je n'ai pas pris le temps de le chercher) qui ont été dédiés à la mise en œuvre et à l'installation du budget participatif. Notamment les prestataires qui nous aident et qui nous accompagnent, notamment sur la mise en œuvre des ateliers d'émergence.

Et enfin, pas assez de sécurité, n'importe qui peut voter et les militants de notre majorité pourraient le faire, les vôtres aussi, du coup, ce sera très démocratique. S'agissant des éventuels contrevenants qui pourraient « tricher » — je n'ai pas d'autres mots — il y a effectivement ce que j'ai pu donner dans le détail, sur le fait d'avoir une adresse mail pour voter pour entre trois et dix projets au maximum. Et, comment vous dire, l'idée, c'est que la plupart des budgets qui sont mis au vote sont recevables, donc après, c'est le jeu de la démocratie aussi, c'est-à-dire que s'il y a des projets qui sont portés, qui sont *a priori* de l'intérêt commun et qui ne sont pas contrevenants, qui n'interfèrent pas sur les projets qui sont déjà mis en œuvre, il n'y a aucune raison pour ne pas pouvoir les mettre en place. Je n'ai pas répondu complètement à votre question, si j'en crois votre moue. Pour nous, l'initiative, elle est de faire émerger des projets, surtout sur une première année. Sur les questions de sécurité, si c'est trop contraignant et notamment dans les autres municipalités et collectivités locales qui ont pu mettre des projets en place, c'était décourageant et ça faisait le jeu des supers citoyens experts, c'est-à-dire qu'il n'y avait vraiment plus qu'eux qui pouvaient et qui se sentaient autorisés et qui étaient en capacité de déposer des projets, donc on a choisi de faciliter vraiment l'accès à cette plateforme, notamment pour favoriser l'émergence de projets. C'est vraiment le parti pris que l'on prend pour l'instant. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Merci, Madame SESSIECQ. Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur KEPENEKIAN. »

**G. KEPENEKIAN** : « Oui, Madame la Maire. Bonsoir à toutes et à tous, bonsoir Madame l'adjointe et je m'associe aux vœux qui ont été présentés à chacun et chacune pour une année 2022 sous un horizon différent de ce que nous avons vécu jusqu'à maintenant et dont j'espère nous sortirons un peu. Merci pour cette présentation, j'en suis à ma deuxième écoute puisque j'étais en commission, j'allais dire presque deux et demie, puisque j'avais eu des documents par Madame Chloé VIDAL. Je croyais que j'avais à peu près levé une partie des questions après la présentation en commission, mais pardon, ce soir, le flou et cette difficulté à comprendre cette usine à gaz (pardon, je vais dire deux, trois choses assez vives) m'invitent à penser, je ne sais pas qui a pu comprendre l'ensemble du dispositif qui se met en place. La concertation, et nous y étions dans notre groupe profondément attachés, je rappelle qu'en 2017, quand je prends le poste de maire de cette ville, la première décision que je prends, c'est de réunir les neuf maires de chacun des arrondissements pour réfléchir aux modalités d'un nouveau travail et en particulier de ce budget participatif. Ça m'amène à aller à Paris, à aller à Rennes, pour voir comment les choses se mettent en place. C'est très instructif, donc je ne pars pas de rien. La concertation, dans l'idée, dans la communication que vous en avez faite, et Chloé VIDAL, j'ai compté l'autre jour, a utilisé plus de douze fois le mot « communication », je ne le mets pas qu'au sens péjoratif, mais ça dit qu'il faut communiquer ; or, la concertation, c'était l'idée dans cette nouvelle démocratie de libérer les énergies. Alors, je vais vous dire, le règlement que vous nous présentez, il ne va pas tout de suite libérer les énergies. Très bien, sur le fond, on est complètement d'accord. Complètement d'accord. La question, c'est qu'il me semble que vous avez pris les expériences d'autres villes au stade où elles sont arrivées aujourd'hui alors qu'elles ont été précédées d'un travail, d'un travail au plus près

des gens avant d'arriver au règlement d'aujourd'hui, dont on peut imaginer y arriver à un moment. Le mot d'ingénierie auquel vous êtes très attachée, vous m'aviez répondu au conseil municipal précédent que ce n'était qu'une question d'ingénierie, eh bien, je pense que vous êtes très forte en ingénierie, mais vous voyez, quand c'est flou, il y a un loup, dit le proverbe. Et les gens, je ne sais pas comment ils vont, dans cette période 2022, on va sortir d'un paysage, je ne sais pas quelle va être la disposition des gens pour se jeter à corps perdu dans des projets de transformation de la ville. Encore une fois, nous sommes d'accord sur l'objectif, je redis, la concertation, c'était au cœur aussi de ma vision, de notre projet, et d'ailleurs pas seulement en politique.

Deuxième point, dans notre idée, c'était de donner une place forte aux arrondissements, et alors, l'arrondissement, il est issu du suffrage universel et je n'ai toujours pas compris comment les décisions... L'arrondissement pourrait être le maître d'œuvre. Que la Ville soit le maître d'ouvrage, mais l'arrondissement pourrait piloter ça. Il a des conseils de quartier, cela vient d'être dit, on a des structures, et c'est quand même cette proximité qui permet d'aller vers les gens pour dire : « Écoutez, il y a des appels à projets ». C'est de mobiliser, les conseils de quartier, on le sait bien, pourraient être plus performants, plus présents, rejoindre des gens, c'est ça qu'il faudrait revivifier ; or, on le double par un nouvel étage qui va de la mairie centrale chapeauter tout ça avec des consultants, des conseillers, parce qu'évidemment, il faut de la méthode, je ne discute pas de cela, mais quand même, je pense que dans cette expérimentation, bravo pour dire qu'on dédie un budget spécifique, mais ce budget, encore une fois, dans notre esprit, il était au pilotage d'un arrondissement, parce que les élus ont une légitimité naturelle du suffrage universel. Donc, beaucoup d'argent, des projets... On va voir ce qu'il va en sortir, d'ailleurs vous avez chacune (je parle de Chloé VIDAL et vous-même) dit que l'on expérimentait, donc nous allons payer pour voir. Je ne fais pas de pari négatif, *a priori*, mais j'allais dire, la concertation, vous savez, quand vous avez déçu les gens une fois, vous tuez la concertation pour longtemps. C'est aussi parce que j'attache de l'importance, et notre groupe, à la concertation que nous voudrions un dispositif un petit peu plus simple. Vous voyez, si vous arriviez... En science, vous savez, c'est quand on a bien compris que l'on peut dire les choses en trois phrases, c'est un exercice auquel on peut s'adonner. C'est complexe et j'ai bien compris pourquoi c'est devenu complexe, parce que l'on a fait ça comme une machine, encore une fois, comme si l'on parlait d'un savoir-faire dans notre ville. Je vais m'en tenir là, dans l'état, nous n'allons pas voter cette concertation, parce que nous pensons qu'elle ne nous mène pas là où nous voudrions que se trouve la vraie concertation. Merci. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Merci, Monsieur KEPENEKIAN. Madame SESSIECQ, je vous relaisse la parole et il y a Monsieur David CLERC qui souhaite intervenir aussi. »

**M. SESSIECQ** : « Oui, merci. Merci, Monsieur KEPENEKIAN, j'entends vos points de vigilance. On est un peu entre le marteau et l'enclume, d'un côté, ce n'est pas assez sécurisé, de l'autre, c'est trop complexe, je pense que l'on a essayé de donner un règlement pour favoriser l'émergence de projets réalisables. C'est-à-dire de donner aussi l'opportunité aux citoyens et aux citoyennes de mettre en œuvre leurs idées et donc de ne pas se fourvoyer dans des idées qu'on n'aura pas la possibilité de rendre concrètes.

Sur la place donnée aux arrondissements, encore une fois, on entend votre point de vue, mais je pense que ça va dans le bon sens puisque nous travaillerons très en lien, et depuis le début, avec Chloé VIDAL, ce règlement, on l'a construit ensemble, donc ça ne fait aucun doute pour moi que les arrondissements auront leur place et les conseils de quartier eux-mêmes. Et je fais comme vous, le vœu que les conseils de quartier soient de plus en plus dynamiques, de plus en plus étoffés, qu'il y ait davantage de personnes qui y participent et que ce soit l'un des instruments qui mette en œuvre des projets que l'on pourra réaliser. Je laisse la parole à Monsieur CLERC, car je crois qu'il voulait parler. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Merci, Madame SESSIECQ. Monsieur CLERC. »

**D. CLERC** : « Oui, merci, Madame la Maire. Chers collègues, Mesdames, Messieurs, le groupe écologiste est fier de soutenir ce qui en ce début d'année 2022 marquera l'entrée en vigueur d'une grande avancée démocratique, à savoir l'adoption par la Ville de Lyon d'un budget participatif. Car, n'en déplaise aux adeptes des champs conservateurs et du repli sur soi dont la petite musique se fait entendre en cette période préélectorale, une démocratie vivante est une démocratie qui ne cesse d'évoluer en lien avec son temps, avec son époque. Oui, il s'agit d'un projet innovant et ambitieux en renfort à notre démocratie représentative afin de permettre aux habitants, collectifs d'habitants,

résidant, travaillant, étudiant à Lyon, de choisir en consultation les projets qu'ils souhaitent mettre en œuvre dans notre cité. Ne soyons ni timides ni peureux, le règlement du nouveau budget participatif lyonnais que vient de nous présenter Madame SESSIECQ apporte toutes les garanties pour que ce nouveau dispositif ambitieux fasse émerger de belles initiatives qui permettront sans aucun doute toujours plus de vivre ensemble au sein de notre belle ville de Lyon.

Les élus écologistes sont, et resteront, mobilisés pour que les plus fragiles, les plus éloignés de notre système démocratique ne soient pas les grands oubliés de la cité de demain. Je vous remercie pour votre écoute. »

**G. KEPENEKIAN** : « Madame la Maire, juste une minute de droit de réponse, si vous le permettez. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Allez-y, Monsieur KEPENEKIAN. »

**G. KEPENEKIAN** : « Il y a longtemps que l'on ne m'avait pas taxé dans les conservateurs, mais dont acte, je ne vais pas répondre à votre truc, vous n'avez pas bien compris ce que j'ai dit. Et ce n'est pas parce que vous avez l'idée de la concertation et que je l'ai aussi que pour autant la méthode serait la même si nous l'avions fait, donc respectons chacun, je ne parle pas sur le fond du sujet, mais sur la forme qui est donnée. Donc, dont acte et merci pour le conservatisme. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Je ne pense pas que... »

**D. CLERC** : « Monsieur KEPENEKIAN, je suis désolé si vous vous sentiez visé, je ne vous visais pas en particulier. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Il ne me semble pas, c'est ce que j'allais dire, Monsieur KEPENEKIAN, que Monsieur CLERC vous visait en particulier, donc je suis navrée que cette intervention vous ait froissé. »

**D. CLERC** : « C'était juste pour préciser le contexte, c'était une intervention au nom du groupe écologiste et pas une réponse à votre propre intervention, Monsieur KEPENEKIAN, que je respecte parfaitement, évidemment. »

**G. KEPENEKIAN** : « Passons au sujet suivant. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « On va d'abord passer au vote, Monsieur KEPENEKIAN, si vous le permettez. »

**Madame la Maire met le rapport aux voix.**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Je mets donc le rapport 3474 sur l'adoption du règlement du budget participatif lyonnais aux voix. Le vote est ouvert pour 30 secondes. Le vote est clos. »

**G. KEPENEKIAN** : « Pardon, Madame la Maire, vous allez rire, mais je n'ai pas pu voter, ma machine s'est bloquée. C'est typiquement un acte manqué, merci. Mais je vais voter contre, bien sûr. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Madame VAISSAUD vous appellera pour confirmer. »

**G. KEPENEKIAN** : « Merci. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Le rapport est adopté. »

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**Abstention des Élus Lyon, la force du rassemblement (B. DE MONTILLE, G. TANDONNET + pouvoirs E. BLANC et R. BRUMM, C. BURILLON + pouvoir T. RICARD)**

**Abstention des Élus Respirations avec Georges KEPENEKIAN (C. PANASSIER + Pouvoir G. CORAZZOL)**

**Vote contre des Élus Respirations avec Georges KEPENEKIAN (G. KEPENEKIAN)**

*Départ de Madame Béatrice DE MONTILLE*

*Arrivée de Madame Julie NUBLAT-FAURE*

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Rapport suivant, c'est le rapport 3493 qui concerne l'avis de la Ville de Lyon sur le projet de modification n° 3 du Plan local d'urbanisme et d'habitat de la Métropole de Lyon. Je laisse la parole à Monsieur Akif EKINCI. »

**5. 3493 – Avis de la Ville de Lyon sur le projet de modification n° 3 du Plan local d'urbanisme et d'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon**

**RAPPORTEUR : A. EKINCI**

**A. EKINCI** : « Oui, merci, Madame la Maire. Mesdames et Messieurs, cher(e)s collègues, Dans le cadre de la présente délibération, nous sommes appelés à émettre un avis sur le projet de modification n° 3 du PLU-H avant sa soumission à enquête publique. »

Pour rappel, une phase de concertation préalable s'est déroulée entre le 14 avril et le 20 mai 2021 au cours de laquelle les citoyens ont pu déposer leurs observations sur la première mouture du projet de modification n° 3.

Cette concertation s'est ensuivie d'une réunion publique de restitution le 15 novembre 2021 au cours de laquelle la vice-présidente de la Métropole de Lyon en charge de l'aménagement urbain a notamment indiqué que la phase de concertation avait mobilisé environ mille-neuf-cents personnes et avait fait l'objet de mille-cent-seize contributions écrites.

Concrètement, nous sommes aujourd'hui saisis pour nous prononcer sur le dossier d'enquête publique du projet de modification n° 3 du PLU-H.

Enquête publique qui va se dérouler du 28 février au 5 avril 2022 au cours de laquelle les citoyens vont pouvoir à nouveau soumettre des propositions de modification au commissaire enquêteur désigné.

Ces quelques éléments de contexte étant rappelés, il convient désormais de vous présenter, mes chers collègues, le fond, le contenu, la substance de ce projet de modification n° 3.

Au regard du temps qui nous est imparti pour la tenue de ce conseil, je tiens à vous rassurer que je ne céderai pas à la tentation de vous énumérer ce soir l'intégralité des modifications ou ajustements envisagés, mais je tiens tout de même à vous présenter les grandes lignes de cette modification n° 3 du PLU-H qui vont contribuer à une meilleure prise en compte des enjeux climatiques et sociaux.

Au fond, ce projet de modification n° 3 du PLU-H vise principalement à répondre à cinq objectifs qui sont : l'augmentation de la production de logements, dont le logement social, la réduction de la pollution en milieu urbain, la préservation et l'accroissement de la nature en ville, la localisation des futurs équipements publics, l'adaptation des projets urbains existants aux nouvelles orientations politiques.

Vous pouvez voir à l'écran là, c'est une présentation PowerPoint qui a été diffusée en commission vendredi, on vous reproduit seulement un extrait, parce que c'est une présentation qui était assez long.

Premièrement, en ce qui concerne l'objectif de l'augmentation de la production de logements, le projet de modification n° 3 prévoit de nouveaux seuils et pourcentages sur les secteurs de mixité sociale, comme par exemple pour le 3<sup>e</sup> arrondissement, les porteurs de projet ont l'obligation de construire 35 % de logements sociaux si leur projet de logements crée une surface de plancher supérieure à 800 m<sup>2</sup>. Avant, en tout cas dans le règlement actuel, ce seuil plancher est fixé à 1 000 m<sup>2</sup>.

Seconde modification prévue par ce projet, on voit qu'il y a une actualisation de la liste des emplacements réservés pour le logement social. On peut en décompter treize sur le 3<sup>e</sup> arrondissement comme vous le voyez bien sur le tableau qui est affiché à l'écran. Ensuite, ce projet de modification n°3 introduit dans le corps du PLU-H, le bail réel solidaire comme outil de financement du logement abordable. Et enfin, ce projet institue une nouvelle servitude d'urbanisme qui est le Secteur Taille Minimale de Logements sur l'existant (STML) qui vise à limiter la division de grands appartements ou maisons en studio de petite taille.

Deuxième objectif, s'agissant de l'objectif de réduction de la pollution en milieu urbain, le projet de modification n° 3 envisage la réduction des normes de stationnement automobile dans les projets immobiliers selon les secteurs géographiques et la destination des projets.

Comme on le voit sur le PowerPoint, il y a plusieurs secteurs, le secteur AA, le secteur AB, etc., cette sectorisation a été faite selon la disponibilité de l'offre de transports en commun dans chaque zone. Plus l'offre de transports en commun est importante, plus il va y avoir une limitation du nombre de stationnements exigible dans le cadre d'un projet immobilier.

Second aspect de cette volonté de réduction de la pollution, c'est l'augmentation des surfaces pour le stationnement de vélos dans les projets de logement. Comme on peut le voir sur la slide suivante, désormais, pour les projets de construction de logements, à partir de deux logements, il va y avoir une norme minimale, au moins 3 m<sup>2</sup> pour 60 m<sup>2</sup> de surface de plancher créée qui seront dédiés à des aires de stationnement pour vélos.

Troisième objectif, s'agissant de l'objectif de préservation et d'accroissement de la nature en ville, le projet de modification n° 3 prévoit une augmentation entre 5 et 10 % du coefficient de pleine terre dans les différents secteurs ouverts à la construction.



Également, un classement en espaces végétalisés à valoriser EVV et espaces boisés classés de plusieurs parcelles. À l'échelle de la ville, cela représente 4 hectares supplémentaires afin de sauvegarder justement la végétation existante. Enfin, dernier point sur ce volet, le projet de modification n°3 prévoit une protection d'une dizaine d'arbres remarquables sur l'échelle de la ville.

Quatrième objectif, s'agissant de la localisation des futurs équipements publics et des parcs, le projet de modification identifie douze nouveaux emplacements réservés aux nouvelles localisations préférentielles à l'échelle de la ville pour la réalisation d'équipements publics. Concernant notre arrondissement, on peut relever, par exemple, l'inscription d'un emplacement réservé au niveau du 219-221 rue Paul-Bert pour l'extension d'un équipement sportif qui correspond, si je ne me trompe pas, au gymnase Patrick Lamy.

Dernier objectif, en ce qui concerne l'adaptation des projets urbains existants aux nouvelles orientations politiques, le projet de modification n°3 prévoit premièrement l'institution d'une orientation d'aménagement et programmation pour le projet de la cité administrative dans le quartier Part-Dieu afin de prendre en compte l'extension de la place du Lac et la volonté de renforcer la trame végétale du quartier. Est-ce qu'on peut voir la slide suivante s'il vous plait pour que ça soit plus parlant. Et second point sur ce volet-là, c'est la modification du contenu de l'OAP de l'ex-clinique Trarieux, notamment en ce qui concerne la hauteur de certains bâtiments.

Ces éléments étant précisés, je vous propose, cher(e)s collègues, de bien vouloir voter en faveur de ce présent rapport. Je vous remercie. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Merci, Monsieur EKINCI, de cette présentation dynamique. Y a-t-il des questions, des interventions ? Madame PANASSIER. »

**C. PANASSIER** : « Madame La Maire, chers collègues, permettez-moi tout d'abord de vous présenter à vous toutes et tous, mes meilleurs vœux, notamment des vœux de santé, pour cette nouvelle année qui commence et qui ne commence pas forcément dans un contexte radieux. Nous ne pouvons qu'espérer que le contexte sanitaire s'améliore et que les futures échéances électorales passées, nous pourrions aller de l'avant plus sereinement. À travers cette intervention, nous souhaitons vous présenter notre vision et notre avis sur la modification 3 du PLU-H.

Le PLU-H, je le rappelle, est un document de planification urbaine qui définit les grands principes de développement de notre métropole, de notre ville et de notre arrondissement, et ce pour plus d'une dizaine d'années. C'est donc un document fondamental qui, à partir de principes politiques, a été élaboré par les services de la Métropole en collaboration étroite avec les villes et les différents partenaires concernés à l'exemple du Sytral sur la partie des mobilités.

Il a été soumis à la concertation à différentes étapes de son élaboration depuis 2012 jusqu'à son approbation en 2018. La particularité, et je tiens à le signaler ici, de ce PLU-H est qu'effectivement, il contient un « H », c'est-à-dire qu'il a effectivement intégré le volet Habitat et qu'il a été construit en cohérence avec le PDU (Plan de Placement Urbain) et le SCOT, ces autres grands documents de planification urbaine. Grands documents parce qu'ils nous engagent pour de longues périodes, pour plusieurs années et ce bien au-delà des mandats démocratiques. Il est donc tout à fait bénéfique de pouvoir régulièrement apporter des modifications pour les ajuster aux évolutions sociétales et aux évolutions des réalités de la vie quotidienne des différents secteurs qui composent la métropole.

C'est l'objet de cette modification. Ainsi, le PLU-H demeure dans ces grands principes initiaux, je vous les rappelle : bâtir une métropole attractive et rayonnante pour tous, une métropole plus active et créatrice d'emplois portée par une économie diversifiée et mieux intégrée à la ville, une métropole plus accueillante, solidaire et équilibrée qui favorise l'accès au logement pour tous, et une métropole plus durable pour répondre aux enjeux environnementaux et préserver la santé de ses habitants.

La ville durable doit en effet s'accompagner de mesures qui favorisent la lutte contre les îlots de chaleur et le développement du végétal tout en portant une attention à la consommation énergétique urbaine. Depuis 2012, cet enjeu écologique fait donc partie intégrante du PLU-H. Et lors de la concertation dans le 3<sup>e</sup> arrondissement, nous avons insisté sur ce point et sur la nécessaire prise en compte de la diversité des quartiers de l'arrondissement, cette mosaïque composée d'éléments particuliers à respecter et à valoriser dans leur identité propre.

Si les grands principes du PLU-H en cours demeurent, des ajustements d'importance sont ici présentés dans cette modification. Certaines de ces modifications nous semblent aller tout à fait dans le bon

sens. Le projet sur l'emplacement de la cité administrative d'État avec le prolongement de la place du Lac est celui que nous avons envisagé et la mise en place d'une OAP est bienvenue.

La confirmation de secteurs d'activités comme celle de taille minimum selon la typologie des logements, ou encore l'inscription de nouveaux éléments bâtis à préserver (les EBP) ou d'espaces végétalisés à valoriser (les EVV) nous semblent aussi aller dans le bon sens.

Nous avons également envisagé la création d'un complexe sportif dans le prolongement du gymnase Lamy sans pour autant l'inscrire dans le PLU-H. Nous sommes donc tout à fait satisfaits de la continuité sur ces points. Simplement, nous regrettons ou nous nous interrogeons sur d'autres points.

Pour notre arrondissement, nous regrettons l'abandon de débouchés de voirie. Nous avons déjà parlé de la rue Bouchut, je n'y reviendrai pas. Nous n'avons pas évoqué la création de voiries entre la rue Jeanne d'Arc et l'avenue des Acacias, entre la rue Saint-Isidore et la rue Bonnard, et surtout le prolongement de la rue Guilloud jusqu'à la rue Saint-Isidore qui pose non seulement la question de la circulation, mais aussi du respect de la trame urbaine de ce secteur. Ces abandons de voirie questionnent la fluidité de la circulation et la surutilisation des rues environnantes. Nous souhaitons, et vous le savez aussi, limiter la voiture en ville, mais nous sommes réalistes et conscients que demain, les véhicules seront de plus en plus propres et que tout le monde ne pourra pas se passer de voiture. Il aurait peut-être été préférable d'imaginer des aménagements permettant un partage de la rue, de repenser la conception de la rue, et ainsi de prévoir des débouchés sécurisés pour les différents modes de déplacements, et surtout pour les piétons avant, peut-être, de renoncer de façon peut-être trop dogmatique.

De même si nous nous inscrivons dans la logique de la limitation des emplacements de stationnement le long des lignes fortes de transports en commun, nous nous interrogeons sur l'impact des dernières orientations prises dans cette modification sur les quartiers plus éloignés et notamment sur les quartiers anciens où il n'y a pas de parking en sous-sol. L'avenir nous répondra sur cette interrogation. Mais surtout, pour notre arrondissement et pour l'ensemble de la ville, nous avons noté des évolutions sur la production du logement social. Là encore si nous souhaitons par forte volonté de solidarité développer le logement social dans notre arrondissement pour répondre aux nombreuses demandes (sept-mille demandes), nous souhaitons aussi et surtout mener une politique de logement pour tous et ne pas exclure les classes moyennes de la ville centre. Or, nous craignons, par les mesures ainsi proposées, une ville clivée et cloisonnée entre des plus riches et des plus pauvres sans ce lien indispensable que permet la présence des classes moyennes, et chassant ces dernières toujours plus loin, bien au-delà de la ville centre. Car, en effet, ce principe de contribution du logement social par le logement privé va conduire à l'augmentation du prix du logement privé déjà haut, du fait du prix du foncier, des normes de confort, de sécurité et d'environnement exigées, des légitimes mais imposées tailles de logement, des exigences architecturales et de pleines terres, et bien sûr à cause de la rareté des opportunités dans notre ville. Nous craignons que ces nouvelles intentions limitent fortement la construction et de fait la création de nouveaux logements et notamment de logements sociaux alors que la demande est très forte et que la rareté, je le redis, engendre des prix du logement sans cesse plus importants. Le mieux est parfois l'ennemi du bien.

Enfin, nous notons que nombre de dispositions, quand on regarde dans le détail le PLU-H, si elles ne figuraient pas dans le PLU-H que nous avons rédigé étaient discutées et négociées en réunion de consultation préalable au dépôt des permis de construire avec l'architecte-conseil de la Ville et les services. Des discussions et des négociations qu'il était possible de conduire puisque nous avons une relation permanente et constructive (excusez-moi le jeu de mots) avec les promoteurs, ce qui est peut-être moins le cas aujourd'hui. Ces négociations permettaient pourtant de trouver des compromis favorables à la réalisation des projets et surtout de mieux les adapter au contexte particulier de chaque projet, d'aller plus loin dans la prise en compte des spécificités dans un souci de proximité, de pragmatisme et, tout simplement, de bon sens.

Le dialogue est, et j'en reste convaincue, le meilleur moyen d'avancer. Et Lyon est et devrait rester une ville où l'on se cause au-delà des positions des uns et des autres sans clivage stériles, voire nuisibles.

Pour toutes ces raisons, et animés par notre volonté de faire la ville pour tous et de ne pas chasser les classes moyennes de la ville, nous nous abstenons sur ce rapport. Je vous remercie de votre attention. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Merci, Madame PANASSIER. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Madame TANDONNET, allez-y. »

**G. TANDONNET** : « Bonsoir à tous, merci pour les vœux, je vous adresse également mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, évidemment la santé en premier et le reste en prime. Madame la Maire, chers collègues, concernant cette délibération, nous aimerions juste attirer votre attention sur quelques points. En effet, plusieurs outils de la politique de l'habitat sont modifiés ou introduits pour permettre d'accroître la production de logements sociaux dans les opérations de construction. En ce qui concerne notre arrondissement, d'une part pour les secteurs de mixité sociale, le seuil d'exigence de logement social dans les opérations est abaissé de 1 000 à 800 m<sup>2</sup> de surface de plancher. D'autre part, le pourcentage de surface de plancher demandé pour le logement social est passé à 35 %. Nous sommes d'accord sur le principe de faire des logements sociaux, mais est-ce qu'il ne faut pas non plus basculer dans le tout social à tout prix ? Certes, il en faut et c'est nécessaire, mais ces mesures peuvent être contreproductives et peuvent empêcher la réalisation de programmes immobiliers. D'un autre côté, cela peut inciter les porteurs de projets, notamment ceux qui sont proches du seuil de déclenchement de ce secteur de mixité sociale, ils peuvent être tentés de les réviser en remplaçant, par exemple, un niveau de logement par un niveau de bureau afin que le coût du projet ne s'envole pas. Il faut rappeler que le logement social est financé en partie par les autres appartements de l'immeuble. En effet, nous avons tous constaté que l'encadrement des loyers mis en place au premier novembre entraîne un glissement des logements loués jusqu'à présent de façon conventionnelle vers une location en meublé touristique. Donc, cette modification aurait un double effet négatif, soit une diminution de l'offre des logements, soit un renforcement du coût de l'immobilier, nous voterons donc contre cette délibération. Je vous remercie. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Merci. Monsieur EKINCI, vous souhaitez apporter quelques éléments de réponse ? »

**A. EKINCI** : « Oui, quelques éléments d'éclairage et de réponse. Déjà, je tenais à vous dire que je me réjouis que l'on partage certains points communs avec la vision de la ville exprimée par Madame PANASSIER. Je vais juste revenir sur deux ou trois points. Sur la question de la voirie, je ne me sens pas suffisamment légitime pour répondre, peut-être que je laisserai la parole à Madame SANCHEZ pour vous apporter des réponses sur ce sujet-là, mais pour ce qui me concerne, l'urbanisme et la production de logements, ce qu'il faut savoir, c'est que le logement social n'est pas seulement destiné aux personnes qui ont les revenus les plus modestes. Aujourd'hui, les études le disent très bien : 70 % des Français sont éligibles au logement social, ce qui veut dire que ça couvre également la catégorie des classes moyennes. Première chose. Deuxième chose, c'est que nous, nous sommes en train de mettre une série de mesures pour stimuler la production de logements, donc on n'est pas en train de freiner le secteur de la construction pour laisser filer le prix du marché. Troisième point que j'ai noté, vous avez fait une allusion sur une prétendue ou une éventuelle dégradation des relations avec les acteurs immobiliers. Je ne sais pas d'où vous tirez ça, en tout cas, moi, au quotidien, ici, dans le 3<sup>e</sup> arrondissement, on les accueille très bien et nous arrivons à travailler ensemble. C'est vrai que parfois, **et** vous le savez très bien, ces acteurs viennent souvent avec des projets un peu trop volumineux, un peu trop importants, mais à la fin, nous arrivons à aboutir sur un compromis permettant de déboucher sur le dépôt d'un permis de construire.

S'agissant des interrogations qui ont été soulevées par Madame TANDONNET. Madame TANDONNET, j'ai bien noté votre inquiétude sur notre manière, sur notre volonté assez forte de vouloir construire du logement social, sachez juste une chose, Madame, c'est que déjà, premièrement, la Ville de Lyon a l'obligation légale d'atteindre d'ici 2025 le taux SRU de 25 %. Actuellement, les derniers chiffres que j'ai, je crois qu'à l'échelle de la ville, nous sommes à 21,7 %, donc nous avons encore quelques années pour bosser et pour en construire encore. C'est un besoin.

Deuxième chose, je n'ai pas trop compris votre commentaire par rapport à l'encadrement des loyers et sa corrélation avec le Airbnb. Ce qu'il faut savoir, c'est que s'agissant du phénomène Airbnb, la Métropole de Lyon a adopté un règlement qui vise justement à limiter la location de meublés, et côté Ville de Lyon, nous sommes en train de renforcer les effectifs pour pouvoir procéder à des contrôles et sanctionner les personnes qui ne respectent pas la réglementation des locations meublées. Voilà les quelques éléments de réponse que je voulais apporter suite à vos deux interventions. Merci. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Merci, Monsieur EKINCI. »

**C. PANASSIER** : « Est-ce que je peux reprendre la parole ? »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Allez-y, Madame PANASSIER. »

**C. PANASSIER** : « Parce que visiblement, il y a un truc que vous ne nous avez pas dit, vous avez revu les politiques d'attribution des logements sans nous le dire ? Parce qu'en fait, sur les sept-mille demandes de logement social, ce ne sont pas les classes moyennes qui sont les demandeurs. À moins qu'il y ait un truc qui ait changé, je ne suis peut-être pas au courant. La priorité des logements était donnée justement à des publics prioritaires. D'abord à tous ceux dont on démolit le logement dans les projets de renouvellement urbain à Vénissieux, à Vaulx-en-Velin, à La Duchère, etc. ; aux femmes seules avec enfants, à ceux qui sortent d'hébergement... Bref, il y avait toute une grille de publics prioritaires pour l'attribution de logements sociaux. Et, bien évidemment, ceux qui ont quand même un petit peu de moyens pour aller dans le privé, et qui malheureusement vont souvent en dehors de la ville centre maintenant, n'étaient pas prioritaires dans l'attribution des logements, ce qui est un peu normal que le logement social soit pour les plus fragilisés et malheureusement, il y en a beaucoup. Donc, effectivement, 70 % auraient la possibilité d'avoir un logement social, mais une politique d'attribution, en tout cas ce qu'elle a été jusqu'à ces derniers temps, était quand même conduite avec des critères d'attribution pour des publics prioritaires. Donc, est-ce que vous avez changé cela sans nous le dire, vous nous faites des cachoteries ? »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Non. Est-ce que Monsieur Silvère LATAIX, vous êtes connecté, vous nous entendez ? Est-ce qu'éventuellement vous pouvez... »

**S. LATAIX** : « Oui, je vous entends. Je vais rassurer Madame PANASSIER tout de suite, je pense qu'elle connaît d'ailleurs déjà la réponse : Non, la politique d'attribution des logements n'a pas changé. Alors, vous avez raison d'évoquer les critères de priorisation, les femmes battues, par exemple, le public handicapé, oui, ils sont priorisés pour accéder plus vite à certains logements, et après, c'est en fonction de leur ressource. C'est un sujet que vous connaissez bien. Au niveau des ressources, on va distinguer les PLAI, les PLUS, les PLS et en fonction de ces ressources, il y a le Très social, le Classique et pour ceux qui sont un peu plus aisés qui vont pouvoir accéder au logement, mais non, pas de changement de la politique, simplement, les priorisations continuent et l'on fait en fonction des moyens. Ça, Monsieur EKINCI l'a évoqué d'ailleurs, pour éviter justement toute ghettoïsation du quartier, on veille bien à la mixité. On veille bien, effectivement, à ce qu'il y ait à la fois du logement social pour les plus pauvres et du logement social pour les classes moyennes. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Merci, Monsieur LATAIX. »

**C. PANASSIER** : « Mais non, les PLS sont souvent des PLS étudiant. Il ne faut pas se mentir, le logement social, ce sera, si vous n'avez pas changé, surtout pour les publics les plus défavorisés. Et c'est très bien, je veux dire que le logement social réponde aux plus défavorisés, tant mieux. Simplement, il faut faire attention à comment vous allez le financer puisque les VEFA, c'est quand même le privé qui finance ça et donc, on va contribuer à augmenter le prix du logement privé. Et les classes moyennes n'accédant pas facilement au logement social, n'accédant pas au logement privé, parce qu'il est cher, le bail réel solidaire étant réservé à une minorité par rapport à l'ensemble de la demande, eh bien, forcément, elle sera contrainte de quitter la ville centre. Voilà, c'est ça, notre inquiétude et c'est pour ça que nous nous abstenons sur ce rapport, je le redis. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Merci. »

**S. LATAIX** : « Je comprends votre inquiétude, mais il ne faut pas non plus caricaturer la politique que nous menons. Au niveau du PLS, oui, il y a des logements étudiants qui ont été faits dans le passé d'ailleurs, par votre majorité, mais non, tous les PLS ne sont pas destinés à du logement étudiant, il ne faut pas caricaturer nos positions. »

**C. PANASSIER** : « Je n'ai pas dit « tous », j'ai dit qu'une bonne partie des PLS étaient des logements étudiants, c'est vrai et il en faut. Et j'ai vu d'ailleurs que vous alliez l'augmenter, notamment dans notre arrondissement, ce n'est pas un problème, simplement, j'essaie d'être réaliste et de dire qu'effectivement, on a cette inquiétude sur la production du logement social *in fine*. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Inquiétude que nous avons entendue. Nous avons bien pris note et nous avons entendu votre inquiétude. Madame SANCHEZ voulait apporter une précision. »

**M. SANCHEZ** : « Je vous remercie. Je voulais juste préciser que nous n'avons pas renoncé de façon dogmatique à tous les emplacements réservés à partir du moment où l'on voyait voirie et donc voiture, on a fait une analyse bien précise de ces emplacements réservés de voirie et par exemple, lorsque l'on sait qu'il y a des projets de transport en commun à proximité qui vont voir le jour, on se permet de revenir en arrière sur des choses qui s'avèrent, de fait, caduques. Par exemple, sur l'avenue des Acacias, il y avait trois emplacements réservés qui permettaient à ce que cette avenue devienne un axe de shunt. Pour tout dire, ça allait devenir un axe où les personnes allaient couper pour aller plus vite et je pense que les habitants de l'avenue des Acacias sont plutôt ravis de savoir que ces emplacements réservés ne vont pas continuer. Et par ailleurs, vous parliez tout à l'heure d'une politique de la ville pour tous, si je puis me permettre également, ces emplacements réservés (je viens de compter rapidement sur internet) auraient conduit à la destruction de sept bâtiments. Quand même, c'est important. Et également d'une crèche comprise dans ces bâtiments, je parle juste pour l'avenue des Acacias. Après, il y a également l'emplacement réservé entre la route de Genas et également la plateforme du T3, je ne sais pas si vous voyez cet emplacement réservé qui, au niveau du SPLIF, ça aurait conduit également à détruire le SPLIF pour faire une parallèle à la rue de Feuillat qui n'a plus d'utilité aujourd'hui. Donc, vraiment, on a fait attention à ce que l'on fasse des choses raisonnables, enfin, je pense, et je suis assez fière en tout cas d'avoir pu permettre... »

**C. PANASSIER** : « Mais le plus regrettable, c'est Bouchut, mais je ne vais pas y revenir, et Guilloud. »

**M. SANCHEZ** : « D'accord, merci. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Merci à vous tous. Je mets le rapport aux voix ou y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? »

**Madame la Maire met le rapport aux voix.**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Je mets le rapport 3493 aux voix, le vote est ouvert pour 30 secondes. Le vote est clos. Le rapport est adopté. »

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**Vote contre des Élus Lyon, la force du rassemblement (G. TANDONNET + pouvoirs E. BLANC et R. BRUMM, C. BURILLON + pouvoir B. DE MONTILLE et T. RICARD)**

**Abstention des Élus Respirations avec Georges KEPENEKIAN (C. PANASSIER + Pouvoir G. CORAZZOL)**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Nous passons au rapport 3455 qui concerne l'avis sur le projet de règlement local de publicité de la Métropole de Lyon. Je laisse la parole à Madame SANCHEZ. »

## **6. 3455 – Avis sur le projet de règlement local de publicité de la Métropole de Lyon**

**RAPPORTEURE : M. SANCHEZ**

**M. SANCHEZ** : « L'élaboration du règlement local de publicité est un travail d'équilibre entre des volontés parfois opposées et légalement contraintes. Le travail de concertation et d'échange qui avait été initié au précédent mandat et que nous continuons sur ce mandat est à saluer avec une volonté d'intégrer très fortement les communes comme le montre l'ensemble des réunions et présentations qui ont pu être faites, notamment par le vice-président en charge de ce dossier, Philippe GUELPA-BONARO sur l'ensemble des communes de la métropole.

Le document de RLP est ambitieux, fixant des lignes fortes sur l'interdiction des écrans numériques et des bâches de chantier publicitaires comme nous nous y étions engagés, mais aussi une extinction des publicités pour protéger la santé de nos habitants et la biodiversité.

Cette réglementation vient aussi appuyer nos commerces locaux en les protégeant d'une publicité dérégulée et en les accompagnants vers des enseignes qualitatives qui s'insèrent dans le cadre urbain. En résumé, le projet de RLPI est construit pour préserver la qualité paysagère et urbaine, lutter contre la pollution lumineuse, réduire le nombre et la taille de l'ensemble des dispositifs de publicité, mettre en valeur des commerces et entreprises locales face à de grandes multinationales, favoriser une équité territoriale pour équilibrer la pression publicitaire entre les cœurs de ville et les périphéries. Nous en avons déjà parlé lors d'un précédent conseil municipal et le temps nous étant compté aujourd'hui, j'ai un peu réduit la présentation, mais je peux répondre à des questions. Je vous remercie de bien vouloir approuver ce rapport. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Merci. Y a-t-il des questions ? Madame TANDONNET. »

**G. TANDONNET** : « Chers collègues, considérant que le projet du règlement local de publicité repense l'objectif de réduction de l'impact et de la publicité sur le cadre de vie en limitant la taille et le nombre de dispositifs publicitaires sur le paysage urbain, nous nous interrogeons sur les panneaux lumineux marqués Ville de Lyon dont l'usage remonte à quarante ans, comme l'a écrit Le Progrès ce jour et dont le contrat n'a pas été renouvelé, parce que ces panneaux constitueraient une pollution lumineuse pour les Lyonnais. En effet, nous considérons que ces panneaux qui étaient des dispositifs de journaux électroniques ne sont pas du tout une pollution lumineuse, parce qu'ils diffusaient notamment des informations nécessaires telles que la météo, le rappel des gestes barrières, la disponibilité des maisons médicales de garde et permettaient de partager l'actualité du moment avec les Lyonnais, notamment les associations. Parce que malheureusement, tout le monde ne maîtrise pas l'outil informatique, tout le monde n'est pas à l'aise avec l'informatique, donc ces panneaux permettaient à certaines personnes d'être au courant de ce qu'il se passait. De plus, cette suppression représente une baisse de recette de 3 à 4 millions d'euros. Est-ce qu'il y a une compensation qui a été prévue par la Métropole ?

Une autre interrogation, Vélo'v était notamment financé grâce aux revenus que généraient ces panneaux de publicité, alors qui compensera cette perte de revenu ? Est-ce que ce sont les utilisateurs ou la Métropole ?

Pour ces raisons, nous voterons contre cette délibération, je vous remercie. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Madame SANCHEZ, vous avez des réponses. »

**M. SANCHEZ** : « Je suis en train de condenser toutes les réponses que j'ai. Concernant celle sur les Vélo'v, de mémoire, je vous avais répondu lors du précédent conseil municipal où l'on avait abordé le sujet, mais je ne retrouve plus ma réponse et j'aurais peur de me tromper. »

**G. TANDONNET** : « Je ne l'ai pas non plus, sinon je n'aurais pas reposé la question. »

**M. SANCHEZ** : D'accord, donc je ne vous l'ai pas envoyé, mais je suis certaine de l'avoir faite. »

**G. TANDONNET** : « Non, non, ça ne me dit rien, excusez-moi. »

**M. SANCHEZ** : « Promis, elle est prête, je suis certaine de l'avoir faite, je vous retrouve ça et je vous l'enverrai. Sur le contrat avec JCDecaux, je ne suis plus abonnée à Le Progrès, si ça intéresse quelqu'un... Donc, tout au long du processus, JCDecaux a été informé des orientations et évolutions du projet du RLP — bien entendu, ils étaient amenés à participer lors de la concertation — nous avons pris en compte certaines de leurs demandes pour limiter les impacts sur le contrat qui nous liait à eux jusqu'en 2032. Je ne vais peut-être pas vous faire toute la liste, mais il y a pas mal de choses qui ont été amenées à changer, donc la fin des 8 m<sup>2</sup> de publicités existants, d'ailleurs, je voudrais souligner que vous avez très bien dit le fait que ce n'était pas forcément toujours de la publicité, mais également de l'information et c'est bien de faire la distinction entre les deux. Donc, la fin des 8 m<sup>2</sup> existants en 2028, et non en 2024, pour ne pas impacter les contrats communaux, ce qui a abouti à un monopole pour deux tiers des acteurs de trois ans sur les dispositifs de 8 m<sup>2</sup> par rapport aux publicités privées. Je n'ai pas tous les éléments sous les yeux, si une autre personne dans l'assistance a plus d'éléments, sinon je ferai une réponse condensée que l'on pourra ajouter au rapport ou au prochain conseil. On vous l'enverra. Mais j'ai bien noté. »

**G. TANDONNET** : « Ça marche, merci. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Madame RÉCAMIER. »

**P. RECAMIER** : « Oui, moi, je vais prendre la parole au nom du groupe écologiste concernant cette délibération. Il y a quelques semaines, j'étais à Paris, j'ai attendu le métro devant l'un de ces fameux panneaux publicitaires numériques, vous voyez, ces sortes de tablettes géantes. Et qu'est-ce qui est apparu devant moi ? Un panda. Un panda géant. Il s'agissait d'une campagne publicitaire pour l'ONG vouée à la protection de l'environnement WWF. C'est une absurdité. Une communication ayant pour finalité la protection de la biodiversité sur l'un des supports les plus énergivores qu'il soit. Nous marchons sur la tête. La Métropole s'apprête à mettre en place le nouveau règlement local de publicité métropolitain, nous saluons cette initiative. J'entends vos réserves, mais je pense qu'il est temps de changer de monde. En effet, notre quotidien est envahi par la publicité qui sature nos champs de vision et donc nos vies. Cette omniprésence de sollicitation et d'incitation publicitaire n'est pas anodine, elle réduit le passant, dont vous, moi, nos enfants, à de simples et malheureux consommateurs, mais nous valons tous bien mieux que cela. Parce que nous avons la volonté de proposer une société différente

où l'humain n'est pas seulement un potentiel acheteur, il est essentiel de réduire et de réguler la place de la publicité dans l'espace public. Je vous remercie. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Merci, Madame RÉCAMIER. »

**M. SANCHEZ** : « Vu que je viens d'avoir des nouveaux éléments, je peux revenir sur l'intervention de Madame TANDONNET tout à l'heure. Il a en effet été décidé de ne pas renouveler le contrat avec l'entreprise Charvet qui louait à la Ville les panneaux que vous mentionniez tout à l'heure. Plusieurs raisons justifient ce choix, le coût, 150 000 euros par an, l'impact très faible en termes d'information, la pollution visuelle dans l'espace public avec un dispositif plus adapté pour être lu depuis une voiture, mais pas pour une ville à hauteur d'enfant ou même à hauteur de piéton, tout simplement. Donc, la dépose des panneaux est en train d'être terminée là, dans les heures qui arrivent. Et pour répondre au besoin de visibilité des associations, comme vous les avez mentionnées à juste titre, d'autres médias sont à leur disposition, notamment avec un agenda visible sur Lyon.fr et après, il peut toujours y avoir des magazines liés aux arrondissements ou à la Ville de Lyon qui peuvent faire parvenir des informations sur des événements majeurs, associatifs ou autres. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Merci pour ce complément d'information. »

**G. TANDONNET** : « Merci. »

**Madame la Maire met le rapport aux voix.**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Je mets le rapport 3455 aux voix pour 30 secondes, le vote est ouvert. Le vote est clos. Le rapport est adopté. »

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**Vote contre des Élus Lyon, la force du rassemblement (G. TANDONNET + pouvoirs E. BLANC et R. BRUMM, C. BURILLON + pouvoir B. DE MONTILLE et T. RICARD)**

**Abstention de l'Élu Respirations avec Georges KEPENEKIAN (G. CORAZZOL par pouvoir de C. PANASSIER)**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Nous passons donc à l'étude du rapport suivant, rapport 3358 - Lancement de l'opération de rénovation de l'éclairage public des ponts Clémenceau, Juin, Morand et La Fayette à Lyon 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup>. Je laisse la parole à Madame SANCHEZ. »

7. **3358 – Lancement de l'opération n° 60026867 « Rénovation de l'éclairage public des ponts Georges Clémenceau, Maréchal Juin, Morand et La Fayette » à Lyon 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 20013**
8. **3359 – Lancement de l'opération n° 60026866 « Rénovation des illuminations des ponts Université, Guillotière et passerelle du Palais de Justice » à Lyon 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 20013**
9. **3360 – Lancement de l'opération n° 60026868 « Rénovation et amélioration de l'ambiance lumineuse des ponts-rails Paul Bert, Verguin et Stalingrad » à Lyon 3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 20013**

**RAPPORTEURE : M. SANCHEZ**

**M. SANCHEZ** : « Je vous remercie. Je vous propose de vous présenter groupées les trois prochaines délibérations afférentes aux dispositifs d'éclairage de certains ponts de notre ville et pour ce qui concerne le 3<sup>e</sup>, des ponts La Fayette, Guillotière ou du pont SNCF, Paul-Bert que certains appellent notamment Tunnel Paul-Bert.

Dans le cadre de la politique de conservation du patrimoine et en cohérence avec la démarche de transition écologique, il est proposé de réaliser une mise en valeur des ouvrages surplombant le Rhône. Ces installations réalisées avec les techniques de l'époque sont devenues énergivores et pour la plupart vétustes. Tout en conservant l'image nocturne de la ville, ces opérations visent un triple objectif :

- De transition énergétique par la réduction de la consommation électrique ;
- Deuxièmement, de réduction de la nuisance lumineuse par un meilleur contrôle des fuites de lumière émises en direction des cours d'eau ;
- Troisièmement, d'amélioration de la qualité de l'image nocturne par un travail plus subtil sur certaines parties d'ouvrage pour permettre de révéler davantage de détails architecturaux.

Ceci concernait les deux ponts qui sont au-dessus du Rhône pour le 3<sup>e</sup> arrondissement.

En ce qui concerne le pont SNCF, celui de la rue Paul-Bert, et l'un des derniers non-traités, il s'agira de rénover l'éclairage fonctionnel sous ce pont, tout en améliorant l'ambiance lumineuse afin de rendre plus agréable la déambulation des piétons, notamment, sous les ouvrages. Je vous remercie de bien vouloir approuver les trois délibérations qui suivent et qui traitent des trois ouvrages susmentionnés. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Merci, y a-t-il des questions ? Je vais mettre en tout premier le rapport 3358 aux voix, pour la rénovation de l'éclairage public des ponts. »

**Madame la Maire met le rapport aux voix.**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Le vote est ouvert pour 30 secondes. Le vote est clos. Le rapport est adopté. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Madame la Maire met le rapport aux voix.**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Je mets maintenant le rapport 3359, sur la rénovation des illuminations des ponts Université, Guillotière et passerelle du Palais de Justice aux voix pour 30 secondes. Le vote est clos. Le rapport est adopté. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Madame la Maire met le rapport aux voix.**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Pour terminer, je mets au vote le rapport 3360 sur la rénovation et l'amélioration de l'ambiance lumineuse des ponts-rails, Paul-Bert, Verguin et Stalingrad. Le vote est ouvert pour 30 secondes. Le vote est clos. Le rapport est adopté. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Nous passons au rapport 3292 qui concerne le renouvellement de la convention concernant la gestion de l'espace d'accueil et d'accompagnement social (Maisons de la Métropole de Lyon) et la mise à disposition de services du Centre communal d'action sociale de la Ville de Lyon au sein des Maisons de la Métropole de Lyon. Je laisse Monsieur LATAIX nous présenter ce rapport. »

**10. 3292 – Renouvellement de la convention concernant la gestion de l'espace d'accueil et d'accompagnement social (Maisons de la Métropole de Lyon) et la mise à disposition de services du Centre communal d'action sociale de la Ville de Lyon au sein des Maisons de la Métropole de Lyon (MDML)**

**RAPPORTEUR : S. LATAIX**

**S. LATAIX** : « Je vous remercie, Madame la Maire. Bonsoir à toutes et à tous, je vous présente d'ailleurs à mon tour mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Dans le cadre du contrat territorial, la Métropole et la Ville de Lyon ont proposé d'expérimenter un rapprochement d'une partie des missions sociales exercées par les antennes solidarité. D'un côté, le Centre Communal d'action sociale, le CCAS, avec les Maisons de la Métropole, les MDM. En effet, la proximité et la complémentarité du CCAS de Lyon avec les services des MDM compétents sur le même territoire ont incité les deux entités à rapprocher les équipes concernées dans le but d'offrir un meilleur service aux usagers et de faire converger les pratiques d'accueil et d'accompagnement social.

Ce rapprochement a un double intérêt. Pour l'usager d'abord, l'objectif est de simplifier ses démarches en lui proposant une porte d'entrée unique. Et pour la Métropole et la Ville, le projet s'inscrit dans un contexte de demande sociale accrue, l'enjeu est donc d'optimiser le service offert à la population en mutualisant les moyens humains et techniques.

L'objet de la présente délibération s'inscrit dans la continuité du projet initié en 2018 et concerne le renouvellement de la convention dite de gestion d'un espace d'accueil et d'accompagnement social, et une mise à disposition partielle du service du Centre communal d'action sociale de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon. Concrètement, des équipes mixtes associant des agents du CCAS et des MDM dans chaque site permettent d'offrir un accueil de tous les publics. Les publics sont pris en charge par l'ensemble des agents pour le compte des deux collectivités. La présente convention sera conclue, si vous en êtes d'accord, jusqu'au 31 décembre 2026 et bien sûr, je vous invite à approuver cette convention. »



**V. DUBOIS BERTRAND** : « Merci, Monsieur LATAIX. Y a-t-il des questions ? Je ne vois ou n'entends aucune demande d'intervention. »

**Madame la Maire met le rapport aux voix.**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Je mets donc le rapport 3292 aux voix. Le vote est ouvert pour 30 secondes. Le vote est clos. Le rapport est adopté. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Nous passons au rapport 3504 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de deux emprunts pour une opération d'Acquisition-Amélioration de logements situés 19 rue Dolet. Monsieur LATAIX, je vous laisse la parole. »

**11. 3504 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 81 570 euros relatifs à une opération Acquisition-Amélioration d'un logement PLAI situés 19 rue Dolet à Lyon 3<sup>e</sup>**

**RAPPORTEUR : S. LATAIX**

**S. LATAIX** : « Je vous remercie, Madame la Maire. Il y a de quoi s'embrouiller puisque que l'on va avoir deux délibérations qui sont sensiblement sur le même thème, parce que les deux délibérations suivantes visent à améliorer l'offre de logement social dans notre arrondissement.

Il nous est proposé d'autoriser la Ville de Lyon à garantir des emprunts pour la production de logement social. Production de logement social que nous avons évoquée tout à l'heure lors de la présentation des modifications du PLU-H et en contrepartie de la garantie d'emprunt, la Ville de Lyon bénéficiera d'une réservation d'une partie de la surface des logements.

Pour le rapport 3504, la Ville de Lyon propose d'accorder sa garantie à la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour le remboursement à hauteur de 15 % des deux emprunts d'un montant total de 81 570 euros souscrits par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ces emprunts, très concrètement, sont destinés à financer une opération d'acquisition-amélioration d'un logement en PLAI (le très social que l'on évoquait tout à l'heure) situé 19 rue Dolet dans notre arrondissement, bien sûr. Je vous propose d'adopter cette résolution. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Merci. Y a-t-il des questions ? *A priori*, non. »

**Madame la Maire met le rapport aux voix.**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Je mets ce rapport aux voix pour 30 secondes. Le vote est clos. Le rapport est adopté. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Nous passons au rapport 3505 qui est aussi une garantie sollicitée à hauteur de 15 % pour la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de deux emprunts pour une opération d'Acquisition-Amélioration d'un logement situé 30 rue François Garçin. Monsieur LATAIX, je vous laisse compléter. »

**12. 3505 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 68 264 euros relatifs à une opération Acquisition-Amélioration d'un logement PLAI situé 30 Rue François Garçin à Lyon 3<sup>e</sup>**

**RAPPORTEUR : S. LATAIX**

**S. LATAIX** : « Je vous remercie, Madame la Maire. Opération sensiblement similaire à celle que je viens de vous présenter, je ne vais donc pas y revenir.

La Ville de Lyon propose cette fois d'accorder sa garantie à la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour le remboursement à hauteur de 15 % de deux emprunts, cette fois d'un montant de 68 264 euros souscrits par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ces emprunts sont destinés à financer une opération d'acquisition d'un logement PLAI, toujours, situé

cette fois au 30 rue François Garçin, toujours, évidemment, dans le 3<sup>e</sup> arrondissement de Lyon. Je vous propose comme précédemment d'adopter cette résolution. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Merci. Y a-t-il des questions ? Non. »

**Madame la Maire met le rapport aux voix.**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Je mets donc ce rapport aux voix pour 30 secondes. Le vote est clos. Le rapport est adopté. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Nous passons au rapport 3476 - Attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques. Je laisse la parole à Madame Marie-Loup FALL-GUERIN. »

**13. 3476 – Attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires)**

**RAPPORTEURE : M-L. FALL-GUERIN**

**M-L FALL GUERIN** : « Bonsoir, tout le monde. La Ville de Lyon met à disposition des équipes pédagogiques des écoles primaires publiques des crédits et des subventions de fonctionnement et le rapport que je vous propose d'adopter présente les modalités de ces dispositifs pour 2022.

Ces crédits de fonctionnement permettent de financer six catégories d'achat :

- Les fournitures scolaires ;
- Les achats d'ouvrages ou renouvellement d'abonnements pour les bibliothèques des écoles ;
- Les photocopies et impressions ;
- Les consommables informatiques ;
- La gestion du progiciel Éducalyon qui est utilisé par les directeurs et directrices pour la gestion des effectifs et des activités périscolaires.

Les crédits sont répartis selon des forfaits calculés par élève et par classe. Ils sont également accordés lors de la création de classes, d'ouverture de classes spécialisées ou de sections de langues. Vous trouverez toutes les modalités de calcul dans ce rapport en pages 2 et 3.

Enfin, ces crédits permettent de subventionner les coopératives scolaires et notamment pour le financement des activités libres comme les fêtes d'école ou les menues dépenses, pour les activités que l'on appelle Initiatives-conseils d'école, notamment les sorties sur les temps scolaires, et les dépenses liées à l'assurance, contrats collectifs d'établissement qui permettent de souscrire des garanties pour le matériel pédagogique ou pour les activités qui se déroulent dans l'établissement. Le calcul forfaitaire des crédits alloués aux coopératives scolaires est détaillé en page 3. Je vous remercie de bien vouloir approuver ce rapport. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Merci. Y a-t-il des questions ? Non, très bien. »

**Madame la Maire met le rapport aux voix.**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Je mets donc le rapport 3476 aux voix pour 30 secondes. Le vote est clos. Le rapport est adopté. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Nous passons au rapport 3390 qui concerne l'attribution d'une subvention de fonctionnement général à l'association Fédération Léo Lagrange. Je vous laisse de nouveau la parole, Madame FALL-GUERIN. »

**14. 3390 – Attribution d'une subvention de fonctionnement général d'un montant de 1 745 327 euros à l'association « Fédération Léo Lagrange - Centre Est », sise 2 rue Maurice Moissonnier à Vaulx-en-Velin - Approbation et autorisation de signature d'un avenant à la convention cadre 2018-2021**

**RAPPORTEURE : M-L FALL-GUERIN**

**M-L FALL-GUERIN** : « En effet, il s'agit d'une subvention de fonctionnement général pour un montant global de 1 745 327 euros pour l'association « Fédération Léo Lagrange – Centre Est » qui est située à Vaulx-en-Velin et d'une approbation et autorisation de signature d'un avenant, sa convention-cadre 2018-2021.

Dans notre arrondissement, cinq groupes scolaires sont concernés par cette convention, dont la Fédération Léo Lagrange, gère le périscolaire : l'école Rebatel, l'école Montbrillant, l'école Meynis, l'école Paul-Bert et l'école Charial. La « Fédération Léo Lagrange – Centre Est » est une association d'éducation populaire qui intervient dans les champs de la petite enfance, de l'animation socioéducative et de la formation professionnelle. Par la signature d'une convention-cadre 2018-2020 qui a été prorogée pour 2021, la Fédération Léo Lagrange s'est engagée à mettre en œuvre des projets de développement social local dans plusieurs quartiers de Lyon et elle assure notamment l'animation des accueils de loisirs périscolaires dans plusieurs écoles de notre arrondissement que je vous ai présentées au préalable. Afin de renouveler le cadre partenarial pour la période 2022-2025, la Ville de Lyon a lancé au printemps 2021 un appel à initiatives associatives qui vous sera présenté un petit peu plus tard par Philomène RÉCAMIER, le rapport 3388. La Fédération Léo Lagrange n'a toutefois pas répondu à cet appel à initiatives associatives et donc, avec pour conséquence, le non-renouvellement de son partenariat avec la Ville de Lyon et aucune autre structure ne s'est positionnée sur ce champ d'activité. Dans l'attente que soient posés de nouveaux cadres dans ces secteurs d'intervention, la Fédération Léo Lagrange a proposé à la Ville de Lyon de poursuivre ses projets de développement social afin d'assurer la continuité de ses activités et notamment dans les écoles. Je vous propose donc d'approuver cet avenant à la convention-cadre du 5 novembre 2018 afin qu'elle soit prolongée d'un an, à savoir jusqu'au 31 décembre 2022, le temps que de nouveaux modes de fonctionnement soient mis en place, et donc l'attribution d'une subvention de fonctionnement général d'un montant de 1 745 327 euros à la « Fédération Léo Lagrange – Centre Est. » Je vous remercie de bien vouloir voter en faveur de ce rapport. Je me tiens à votre disposition si vous avez des questions. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Merci. Je crois avoir aperçu la main de Madame TANDONNET se lever. »

**G. TANDONNET** : « Oui. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Je vous laisse la parole. »

**G. TANDONNET** : « Madame la Maire, mes chers collègues, quelques mots sur cette délibération qui concerne quand même au moins dix écoles de notre arrondissement puisque c'est cette fédération qui assure le périscolaire dans ces établissements. Nous avons noté que la Fédération Léo Lagrange n'avait pas voulu répondre à l'appel à initiatives associatives que vous avez fait et qui s'est déroulé entre le 23 mars et le 14 mai 2021. Ce qui signifie que dès le 15 mai 2021, comme vous l'avez vu, vous saviez que la Fédération Léo Lagrange ne souhaitait plus continuer à assurer des prestations pour le compte de notre ville. Malgré nos interrogations en commission, nous n'avons pas eu réellement de réponses sur les raisons qui ont poussé cette association à se désengager. Certes, il y a bien eu le défaut de surveillance qui, on s'en souvient, a eu lieu en septembre dernier à la maternelle Françoise Héritier dans le 7<sup>e</sup> qui a vu un garçonnet de 4 ans s'en aller de l'accueil périscolaire sans que quiconque s'en aperçoive. Et cet accueil périscolaire était géré par Léo Lagrange. Ils se sont peut-être aperçus de leurs limites. Mais cet événement est intervenu postérieurement à la fin de votre appel à projets, donc ce n'est pas la motivation principale de ce revirement.

Si nous pouvons comprendre que pour l'année scolaire 2021-2022 il était logique de continuer avec Léo Lagrange, parce que vous n'aviez pas trop le temps de vous retourner, là, vous nous proposez un avenant qui va jusqu'au 31 décembre 2022, ce qui nous semble un peu incohérent. Il fallait vous caler sur l'année scolaire et proposer une nouvelle offre au 1<sup>er</sup> septembre 2022, soit avec d'autres partenaires associatifs, soit en gestion municipale. Avec votre délibération, nous n'avons pas l'impression de servir l'intérêt de l'enfant, car ils vont être accueillis du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre par Léo Lagrange et à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, changement de structure et peut-être changement d'animateurs. Pour cette raison, nous nous abstenons, merci. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Merci, Madame TANDONNET. Madame FALL-GUERIN, avez-vous des souhaits de compléter ou pas ? »

**M-L FALL-GUERIN** : « Oui, oui, je peux répondre rapidement. En fait, tout simplement, non, justement, ce n'est pas simple de réattribuer les différentes zones. Les raisons qui ont amené Léo Lagrange à ne pas répondre les concerne. Nous, notre responsabilité, c'est d'organiser la suite et l'ensemble de la zone d'intervention de Léo Lagrange ne peut pas être réattribué à une seule structure, et donc, il faut réorganiser, passer par des marchés, éventuellement par des nouvelles MJC qui se mettent en place. C'est une des pistes de réflexion sur laquelle on travaille dans notre arrondissement, et tout cela

demande beaucoup de temps et même une année scolaire ne suffisait pas à sécuriser tout ça. Vous avez soulevé des questions, la reprise des animateurs, etc., surtout dans un contexte qui est actuellement compliqué. Vous savez que les animateurs, c'est particulièrement compliqué, cette année. »

**G. TANDONNET** : « Merci. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Non, très bien. »

**Madame la Maire met le rapport aux voix.**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Je mets donc ce rapport aux voix, le rapport 3390 pour 30 secondes. Le vote est clos. Le rapport est adopté. »

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**Abstention des Élus Lyon, la force du rassemblement (G. TANDONNET + pouvoirs E. BLANC et R. BRUMM)**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Nous passons au rapport 3475 qui concerne l'attribution d'une subvention de 200 000 euros à l'association AFEV pour la poursuite du soutien au dispositif « Ambassadeurs du livre » au sein des écoles publiques lyonnaises. Je laisse la parole à Madame PRIN. »

**15. 3475 – Attribution d'une subvention de 200 000 euros à l'association AFEV pour la poursuite du soutien au dispositif « Ambassadeurs du livre » au sein des écoles publiques lyonnaises pour l'année scolaire 2021-2022 (période de janvier à juillet 2022)**

**RAPPEURE : I. PRIN**

**I. PRIN** : « Merci, Madame la Maire. Madame la Maire, chers collègues, LAFEV - l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville - propose de lutter contre les inégalités en France et notamment celles qui visent les populations jeunes des quartiers populaires, dont les étudiantes et les étudiants. Le projet « Ambassadeurs du livre » au sein des écoles publiques lyonnaises est un projet emblématique depuis 2015, qui répond aux enjeux du projet éducatif sur les questions d'engagement, d'émancipation et d'accès à la culture. Il s'appuie sur les volontaires du service civique accompagnés par l'AFEV, qui s'investissent dans les écoles publiques lyonnaises afin de contribuer au développement de la lecture sur les différents temps scolaires et périscolaires. Ce dispositif favorise la réussite scolaire à travers les pratiques de lecture, contribue à la prévention de l'illettrisme et offre un terrain d'engagement aux jeunes volontaires en cohérence avec une mission de service public. Il constitue aujourd'hui l'un des dispositifs majeurs du projet éducatif de Lyon de par son envergure, mais également son financement de 300 000 euros sur une année scolaire.

En septembre 2021, notre assemblée avait approuvé l'adoption d'une convention-cadre pour l'année scolaire 2021-2022 et le versement d'une première tranche de 100 000 euros de subvention pour la période de septembre à décembre 21. Afin de poursuivre le soutien de la Ville à ce projet, il s'agit aujourd'hui d'approuver la seconde tranche de 200 000 euros pour la période de janvier à août 2022. Je vous remercie de bien vouloir approuver ce versement et la convention d'application financière. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Merci, Madame PRIN. Y a-t-il des questions ? Non, très bien. »

**Madame la Maire met le rapport aux voix.**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Je mets le rapport aux voix. Le rapport 3475 pour 30 secondes. Le vote est clos. Le rapport est adopté. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Nous passons au rapport 3400 - Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre pluriannuelle avec l'association Ebulliscience et attribution d'une subvention de fonctionnement. Je vous laisse la parole, Madame PRIN. »

**16. 3400 – Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre pluriannuelle avec l'association Ebulliscience, sise 12 rue des Onchères à Vaulx-en-Velin et attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 102 700 euros**

**RAPPORTEURE : I. PRIN**

**I. PRIN** : « Merci, Madame la Maire. Ebulliscience est une association qui a pour objectif de contribuer au développement de la culture scientifique et technique et qui, par ses actions culturelles menées en collaboration avec les intervenants de la communauté éducative, entend participer à l'épanouissement des potentialités de l'enfant.

Les activités proposées par Ebulliscience s'inscrivent dans les objectifs du projet éducatif de Lyon 2021-2026 et se déroulent sur les différents temps de l'enfance (scolaire, périscolaire, extrascolaire). Elles s'adressent en priorité au public des quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Au regard des bilans favorables d'une première période de conventionnement avec cette association entre 2019 et 2021 et les enjeux du nouveau projet éducatif de Lyon, il est proposé la reconduction de cette convention pluriannuelle avec l'association pour la période 2022 à 2024.

La Ville de Lyon s'engage à soutenir financièrement l'association par une subvention de fonctionnement générale pour la mise en œuvre de ses activités de développement de la culture scientifique et technique sur les différents temps de l'enfant. Pour cette année 2022, la subvention est proposée à hauteur de 102 700 euros, montant identique à 2021. Je vous invite à approuver ce rapport. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Merci. Y a-t-il des questions ? Non. »

**Madame la Maire met le rapport aux voix.**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Je mets donc le rapport 3400 aux voix pour 30 secondes. Le vote est clos. Le rapport est adopté. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Nous passons au rapport 3453 qui concerne l'attribution d'une subvention de 14 000 euros à l'association MJC Vieux Lyon pour l'organisation de la 16<sup>e</sup> édition du festival « les Chants de Mars » en mars 2022. Madame Philomène RÉCAMIER, je vous laisse nous présenter tout ceci. »

**17. 3453 – Attribution d'une subvention de 14 000 euros à l'association MJC Vieux Lyon pour l'organisation de la 16<sup>e</sup> édition du festival « les Chants de Mars » du 16 au 26 mars 2022 - Approbation d'une convention d'application**

**RAPPORTEURE : P. RECAMIER**

**P. RECAMIER** : « Je vous remercie, Madame la Maire. La subvention à la MJC Vieux Lyon que je vous propose de voter concerne l'organisation du festival dédié à la chanson francophone « les Chants de Mars ». Évènement porté en collaboration avec la Maison pour Tous Salle des Rancy. La 16<sup>e</sup> édition de ce festival aura lieu du 16 au 26 mars avec une programmation centrée autour de trois axes : la francophonie, l'émergence et la diversité. Pour rappel, l'édition 2020 avait dû être annulée, et l'édition 2021 que nous avons soutenue avait été pensée avec des évènements modulables, adaptés à la situation sanitaire, notamment avec des prestations filmées dans l'Hôtel de Ville, au Musée des beaux-arts ou au Musée d'art contemporain.

Cette année, si cet évènement devait être annulé en raison de l'épidémie de COVID-19, l'association pourra tout de même bénéficier d'une partie de la subvention correspondant aux frais effectivement décaissés pour la préparation de cet évènement. Je vous propose donc de voter en faveur de ce rapport qui permettra d'allouer une subvention de 14 000 euros à la MJC Vieux Lyon pour l'organisation de ce festival. Je vous remercie. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Merci, Madame RÉCAMIER. Y a-t-il des questions ? »

**Madame la Maire met le rapport aux voix.**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Je mets donc le rapport aux voix pour 30 secondes. Le vote est clos. Le rapport est adopté. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Nous passons au rapport 3459 qui concerne l'attribution d'une subvention à l'association Comité départemental de course d'orientation du Rhône et Métropole de Lyon, pour l'organisation de la 5<sup>e</sup> édition de l'évènement « Lugd'O Night » le 22 janvier 2022. Je laisse la parole à Monsieur BALANDJIAN. »

**18. 3459 – Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association Comité départemental de course d'orientation du Rhône et Métropole de Lyon, pour l'organisation de la 5<sup>e</sup> édition de l'évènement « Lugd'O Night » le 22 janvier 2022**  
**RAPPORTEUR : P. RECAMIER-J. BALANDJIAN**

**J. BALANDJIAN** : « Madame la Maire, chers collègues, chères Lyonnaises, chers Lyonnais, ce rapport propose une subvention de 1 000 euros à l'association Comité départemental de course d'orientation du Rhône et Métropole de Lyon pour l'organisation de la 5<sup>e</sup> édition de « Lugd'O Night » le 22 janvier 2022.

L'association créée en 1990, et dont le siège social se situe sur notre arrondissement au 23 Rue Julien, a pour objet la promotion et le développement de la pratique de la course d'orientation. L'évènement « Lugd'O Night » est une épreuve sportive d'orientation à allure libre, de nuit, ouvert à tout type de public en individuel, en groupe ou en famille. Il se déroule au cœur de la ville de Lyon. Après deux dernières éditions au départ de la colline de la Croix-Rousse, la « Lugd'O Night » est prévue cette année pour la première fois à Fourvière avec un accueil au gymnase Jean Moulin.

Pour la première fois, l'association sollicite la Ville de Lyon pour une subvention à hauteur de 1 000 euros sur un budget prévisionnel pour cette manifestation de 8 050 euros. Je vous invite, chers collègues à voter en faveur de ce rapport pour permettre l'attribution de cette subvention à l'association CDCO 69 qui promeut une pratique sportive originale, divertissante, dans une mixité femmes/hommes et qui fait découvrir Lyon de nuit. Je vous remercie. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Merci, Monsieur BALANDJIAN. Y a-t-il des questions ? Non. »

**Madame la Maire met le rapport aux voix.**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Je mets donc le rapport 3459 aux voix pour 30 secondes. Le vote est clos. Le rapport est adopté. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Nous passons au rapport 3389 qui concerne l'attribution d'une subvention de fonctionnement au FONJEP au titre de participation financière aux postes de directeurs des douze Maisons des Jeunes et de la Culture de Lyon. Madame Philomène RÉCAMIER, je vous laisse la parole. »

**19. 3389 – Attribution d'une subvention de fonctionnement au FONJEP d'un montant de 701 167 euros à titre de participation financière aux postes de directeurs des douze Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes entre la Ville de Lyon, le FONJEP, les associations gestionnaires des MJC**  
**RAPPORTEUR : P. RECAMIER**

**P. RECAMIER** : « Je vous remercie, Madame la Maire. Ce rapport concerne la subvention annuelle versée par la Ville de Lyon au FONJEP (Fonds de coopération pour la jeunesse et l'éducation populaire) au titre de participation financière aux postes de directeurs et directrices des douze MJC lyonnaises. Le FONJEP est un organisme cogéré par l'État, les collectivités et les associations. Véritable pôle de ressources, il a pour mission de renforcer le développement des projets associatifs de jeunesse et d'éducation populaire. La subvention annuelle de la Ville que je vous propose de voter ce soir s'élève à 701 167 euros, même montant qu'en 2021, et concerne notamment les deux MJC du 3<sup>e</sup> avec un versement de 56 507 euros à la MPT des Rancy et de 55 948 euros à la MJC Montchat. Je vous remercie de bien vouloir approuver cette subvention de fonctionnement ainsi que la convention type de participation financière. Merci beaucoup. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Merci. Y a-t-il des questions ? Non. »

**Madame la Maire met le rapport aux voix.**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Je mets donc le rapport 3389 aux voix pour 30 secondes. Le vote est clos. Le rapport est adopté. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Nous passons au rapport 3388 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire. Madame RÉCAMIER, je vous laisse la parole. »

**20. 3388 – Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant total de 15 287 329 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire - Approbation et autorisation de signature des conventions-cadres avec chacune des associations**

**RAPPORTEURE : P. RECAMIER**

**P. RECAMIER** : « L'éducation populaire est un axe fort de l'action de notre municipalité et s'incarne notamment dans un partenariat avec les associations et les fédérations qui développent cette démarche pour notre territoire et ses habitants.

Dès l'automne 2020, la Ville de Lyon a lancé une démarche de concertation associant largement le secteur associatif dans le but de définir les enjeux partagés autour desquels renouveler et coconstruire ce cadre partenarial pour la période 2022 à 2025.

Un appel à initiatives a été lancé en mars 2021 portant sur cinq enjeux : l'accompagnement de la transition écologique et sociale, la participation des habitants, l'exercice de la citoyenneté, l'engagement et le soutien à la vie associative locale, les solidarités, l'accès aux droits et l'inclusion, l'accueil et l'accompagnement des enfants et de leurs familles dans une démarche éducative globale, et enfin, l'animation de la vie sociale et culturelle locale.

Quarante-six dossiers ont été déposés et instruits par la direction du développement territorial au regard de critères dont vous trouverez le détail dans le présent rapport. Une commission composée d'élus et de personnes des services de l'ensemble des arrondissements s'est réunie le 9 juin 2021 pour statuer sur ces dossiers. Quarante-deux associations ont été reçues de façon individuelle pour présenter leur projet devant un jury présidé par l'adjointe au maire de Lyon, déléguée au sport, à la jeunesse et à la vie associative et à l'éducation populaire, Madame Julie NUBLAT-FAURE, en associant la ou le maire d'arrondissement ou ses représentants en fonction du lieu d'implantation de l'association.

Au final, quarante projets ont été retenus, pour le 3<sup>e</sup>, il s'agit de ceux portés par le Centre social Bonnefoi, la MPT des Rancy, la MJC Montchat, l'association Com'expression qui a en charge l'accueil de loisirs à l'école Pompidou-Mourguet, la Maison de l'enfance du 3<sup>e</sup> Est ainsi que l'association Coup de Pouce Relais. Le réseau R2AS des MJC est également concerné. À noter que le réseau R2AS a été missionné pour faire émerger le projet associatif de notre nouvelle MJC qui prendra place dans les murs du château Sans-Souci, avenue Lacassagne, et que nous ouvrirons dans une version de préfiguration en septembre 2022. J'aurai l'occasion de vous en parler à nouveau, c'est un beau projet qui prend forme et auquel sont bien sûr associés les habitants du quartier, acteurs locaux, associations, parents d'élèves, conseils de quartier, CIL, pour n'en citer que quelques-uns.

Toutes les structures concernées par le vote de ce rapport bénéficieront d'une subvention de fonctionnement pour la mise en œuvre de leur projet. Subvention à laquelle il faut ajouter la mise à disposition à titre gratuit de locaux pour trente-et-une d'entre elles. Les conventions de mise à disposition ont été approuvées par notre assemblée lors du conseil du 30 novembre dernier. C'est donc dans une optique de soutien à l'éducation populaire que je vous propose d'approuver les conventions-cadres et d'attribution de subventions de fonctionnement général pour 2022 aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance et différentes associations, acteurs et actrices indispensables à la cohésion sociale de notre territoire et qui œuvrent pour l'accès de tous et toutes à la citoyenneté, à la culture et à l'émancipation.

Pour rappel, les subventions de fonctionnement général sont versées en deux tranches, l'une au début d'année sur la base d'un montant prévisionnel et l'autre en cours d'exercice, éventuellement ajustée. Il s'agit, ce soir, de voter la première tranche de subvention. Tous les montants sont détaillés dans le

rapport et les conventions-cadres sont jointes en annexe. Je vous remercie de bien vouloir approuver ce rapport. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Merci, Madame RÉCAMIER. Y a-t-il des questions ? Non, très bien. »

**Madame la Maire met le rapport aux voix.**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Je mets donc le rapport 3388 aux voix pour 30 secondes. Le vote est clos. Le rapport est adopté. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Nous passons au rapport 3345 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs au titre de la saison 2021-2022 - Approbation des conventions-cadres et de conventions d'application avec ces associations. Je laisse la parole à Monsieur Jacques BALANDJIAN. »

**21. 3345 – Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs au titre de la saison 2021-2022 - Approbation de conventions-cadre et de conventions d'application avec ces associations**

**RAPPORTEUR : J. BALANDJIAN**

**J. BALANDJIAN** : « Je vous remercie, Madame la Maire. Je vais prendre un peu de temps sur ce rapport, parce qu'il est emblématique d'une nouvelle façon de travailler dans la délégation sport depuis le début de ce mandat. Il comprend de façon nette les nouvelles orientations sportives.

Ce rapport concerne l'attribution de subventions de fonctionnement à nos clubs sportifs amateurs pour la saison 2021-2022. Depuis presque deux ans et le début de la pandémie de COVID-19, nos modes de vie et la pratique sportive notamment ont été profondément bouleversés, pour adapter leur activité dans ce contexte et maintenir le lien avec les pratiquantes et pratiquants, nos associations sportives ont fait preuve d'une grande patience, d'une inventivité et d'un sens de l'écoute. Pendant ce temps, la Ville de Lyon n'a pas été spectatrice. Afin de réduire l'impact économique de l'arrêt parfois total des activités, le choix a été fait de reconduire à l'identique le montant des subventions de fonctionnement versées, en plus d'un dispositif exceptionnel d'aide à la reprise, dont ont bénéficié près de quatre-vingt-dix associations de la Ville dont plusieurs sur notre arrondissement. Je l'avais évoqué lors d'un précédent conseil d'arrondissement.

Aujourd'hui, la crise sanitaire est toujours là, il est primordial que l'exécutif soutienne encore nos associations avec une politique sportive incitative, notamment dans la transition écologique, la lutte contre toutes les formes de discrimination et dans une démarche inclusive et solidaire. Pour cette saison sportive 2021-2022, la campagne de subventions aux associations de sport amateur a été ouverte sur un mois à partir du 15 septembre 2021 et pour près de cinq-cents associations sportives recensées sur le territoire. Cent-cinquante-six associations sportives, dont trente nouvelles et recouvrant au total plus de cinquante disciplines différentes, ont souhaité bénéficier d'une subvention. Elles ont retourné un dossier et de nouvelles données ont été collectées comme le nombre de pratiquants âgés de plus de 55 ans, le nombre de femmes et d'hommes parmi les encadrants et dans les comités directeurs, le nombre de personnes en situation de handicap. Des champs nouveaux à réponse ouverte ont également été créés pour mettre en avant les actions des clubs en matière d'égalité femmes/hommes, d'inclusion et d'écoresponsabilité, et puis un référentiel d'actions concrètes sur ces trois axes a été élaboré par les services avant d'être transmis aux associations du territoire lyonnais pour plus de pédagogie.

Après analyse des dossiers par les services, un arbitrage a été réalisé par Madame Julie NUBLAT-FAURE, adjointe au maire de Lyon, notamment, déléguée au sport, et chose nouvelle et grandement appréciée, en concertation avec l'ensemble des adjoints au sport des neuf arrondissements qui ont pu apporter leur connaissance fine des associations. Autre nouveauté appréciable, l'office des sports de Lyon a aussi été convié. Ceci a conduit à une reconduction des subventions de fonctionnement et une bonification des subventions aux associations innovantes autour des axes que j'ai cités précédemment. Au final, cent-quarante-sept clubs sont soutenus en fonctionnement cette année, dont vingt-et-une associations qui ne l'avaient jusqu'ici jamais été. De nouvelles disciplines feront aussi leur entrée dans cette délibération annuelle : le bike polo, le rugby touch, l'ultimate, le touch ball et le football



américain. Enfin, il faut remarquer que les clubs bénéficiaires d'une subvention supérieure à 23 000 euros, à l'image pour notre arrondissement de l'AS Montchat, de Lyon Glace Patinage et de la Société d'Escrime de Lyon, doivent signer une convention avec la Ville pour définir les contreparties qu'attend la Ville de Lyon en matière de féminisation de leur activité, de mixité dans leurs sections comme dans leurs bureaux ou conseils d'administration, de prévention et de lutte contre les violences et discriminations, d'écoresponsabilité dans la mise en œuvre des compétitions et manifestations, de sport santé, de handisport et de sport adapté, de promotion du lien intergénérationnel et l'inclusion sociale des publics éloignés. Je vous invite, chers collègues, à voter en faveur de ce rapport pour permettre l'attribution des subventions à nos associations sportives du 3<sup>e</sup> dont vous avez pu prendre connaissance en détail en page 5 du rapport. Et puis, pour permettre la signature d'une convention-cadre pour trois de nos clubs comme cela est nécessaire. Le soutien à nos associations sportives est essentiel, le sport constitue un besoin vital dans cette période pour les Lyonnaises et les Lyonnais, je vous remercie. »

**V. DUBOIS BERTRAND :** « Merci, Monsieur BALANDJIAN. Y a-t-il des questions ? Non, très bien. »

**Madame la Maire met le rapport aux voix.**

**V. DUBOIS BERTRAND :** « Je mets donc le rapport 3345 aux voix pour 30 secondes. Le vote est clos. Le rapport est adopté. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**V. DUBOIS BERTRAND :** « Nous passons au rapport 2605 - Autorisation de signature de la nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2022-2026. Je laisse la parole à Monsieur David CLERC. »

## **22. 2605 – Autorisation de signature de la nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2022-2026**

**RAPPORTEUR : D. CLERC**

**D. CLERC :** « Merci, Madame la Maire. Chers collègues, Mesdames, Messieurs, je vais essayer de faire synthétique sur ce rapport, pourtant fort volumineux. Parce qu'assurer la sécurité et la tranquillité des Lyonnaises et Lyonnais et prévenir la délinquance sont des composantes essentielles du vivre ensemble, une nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) est proposée pour les cinq prochaines années, soit 2022-2026. Cette stratégie est détaillée dans un document qui permet de sceller les engagements des signataires que sont la Ville, le maire de Lyon, l'État, le préfet, le procureur de la République, le président du tribunal judiciaire, le directeur académique des services de l'éducation nationale et la Métropole, le président. Mais qui associe aussi tous les acteurs des champs de la sécurité et de la prévention : police nationale, protection judiciaire de la jeunesse, administration pénitentiaire, bailleurs sociaux, transporteurs publics, Service Départemental-Métropolitain d'Incendie et de Secours, associations de prévention spécialisée, associations de médiation sociale, missions locales, structures socioéducatives, associations d'aide aux victimes. Nous sommes en effet plus efficaces en travaillant ensemble de manière coordonnée et en unissant nos forces. C'est dans la complémentarité de nos compétences et de nos actions que nous pourrions lutter plus efficacement contre la délinquance et que nous pouvons construire des politiques de prévention adaptée. Nous agissons dans un continuum, de la prévention à la réparation en passant par la sanction.

L'élaboration de cette stratégie a fait l'objet d'une large concertation après une phase d'évaluation. L'ensemble des adjoints centraux concernés par cette politique publique, mais aussi les élus d'arrondissement et les services municipaux idoines ont été associés au côté des signataires et des acteurs tels que les bailleurs sociaux et le Sytral. Pour le 3<sup>e</sup> arrondissement, Madame la Maire et moi-même avons été consultés en amont.

Une stratégie qui mise sur la prévention de la délinquance et la tranquillité publique pour une ville apaisée. Quatre grands objectifs déclinés de la stratégie nationale et du plan départemental et adaptés aux réalités locales s'articulent au travers de trente fiches actions dont le détail vous a été fourni en annexe de cette délibération. Je vais passer rapidement sur les quatre axes.

- Axe 1 : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention auprès des jeunes. En effet, dans un contexte marqué par des difficultés sociales, le décrochage scolaire, le désœuvrement, la violence véhiculée par les réseaux sociaux, il s'agit de renforcer la coopération entre les professionnels, de mettre à contribution l'ensemble des acteurs sur tous les champs (sport, éducation, culture), d'adapter et de diversifier les dispositifs de prévention pour répondre à des passages à l'acte plus jeunes et plus graves. Je citerais pour notre arrondissement le travail partenarial avec la cité scolaire Lacassagne et les acteurs du monde du sport tels que le club de Boxe BLU ou d'escrime de la SEL ;
- Axe 2 : aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger. La Ville de Lyon et ses partenaires développent des outils pour accompagner les victimes et en particulier les femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales, et toutes personnes victimes de discriminations liées au genre ou à l'orientation sexuelle. La Ville de Lyon dispose d'ailleurs de trois intervenantes sociales en commissariat, probablement bientôt une quatrième personne, qui proposent un accompagnement individuel, mais aussi de cinq appartements pour les hébergements d'urgence, d'accueils dans les mairies d'arrondissement avec des permanences dédiées comme celles des lundis après-midi à la mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement assurées par l'association VIFFIL d'aide aux femmes victimes de violence conjugale, mais aussi le soutien à la réalisation d'actions de sensibilisation dans les établissements scolaires et auprès du grand public ;
- Axe 3 : renforcer la tranquillité et la sécurité publique, mobiliser les habitants. Tranquillité et sécurité sont des préoccupations fortes pour les Lyonnaises et les Lyonnais. Et pour l'ensemble des signataires et acteurs de cette stratégie : police municipale, centre de supervision urbain, police nationale, médiateurs sociaux sont quotidiennement mobilisés pour les préserver. Parce que les problématiques évoluent, la stratégie territoriale fixe de nouvelles priorités, expérimente de nouvelles réponses. Je citerais le conseil lyonnais de la nuit après le comité de lancement au mois de juin dernier, le deuxième comité de pilotage s'est d'ailleurs réuni ce matin même où ont été abordés, entre autres, les dispositifs antibruit, les actions de médiation nocturne avec, à ma demande, une attention particulière portée aux quais du Rhône pendant la période estivale, et préparer le lancement de la nouvelle charte pour la qualité de la vie nocturne 2022. Sans oublier les perspectives d'action, de sensibilisation en direction des gérants d'établissement et des bureaux d'étudiants sur les drogues et les conduites à risque ;
- Axe 4 : une gouvernance rénovée, une gouvernance renouvelée. En effet, une nouvelle stratégie, c'est aussi une gouvernance et des outils renouvelés pour accompagner sa mise en œuvre. Ce sont la création d'un observatoire local de la tranquillité, la mise en place d'un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance plénier et par arrondissement, et une nouvelle convention de coordination avec la police nationale.

Je vous remercie de votre écoute, je vous invite, chers collègues, à voter en faveur de ce rapport. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Merci, Monsieur CLERC. Y a-t-il des questions, des demandes d'intervention ? Madame TANDONNET. »

**G. TANDONNET** : « Juste quelques mots pour dire que nous approuvons, bien sûr, la nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance pour la période 2022-2026, seulement, elle a fait débat, évidemment, vous vous en doutez bien, au sein de notre groupe, la sécurité est quand même l'un des éléments phares de notre programme. Il y a notamment le problème des violences conjugales, nous avons l'impression que les femmes ont été oubliées. Vous n'êtes pas sans ignorer qu'il y a une recrudescence de ces violences dans la société, mais les mesures qui ont été mises en place nous semblent insuffisantes. À l'échelle de notre ville, il n'y aurait que cinq appartements disponibles pour les femmes qui quittent leur domicile conjugal, cela nous semble vraiment très insuffisant. Et pour cela et pour d'autres raisons qui seront développées au conseil municipal, nous nous abstenons sur cette délibération. Je vous remercie. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Merci, Madame TANDONNET. Y a-t-il d'autres... »

**T. ROCHE** : « Je voudrais aussi réagir, Madame la Maire. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Oui, Monsieur ROCHE. »

**T. ROCHE** : « Bonsoir. Madame la Maire, chers collègues, je voulais ce soir m'exprimer au nom de Lyon en Commun, tout d'abord pour féliciter les efforts de la Ville en matière de prévention de la délinquance. Je tiens en effet à souligner la volonté de l'aller-vers avec un budget alloué qui passe de 180 000 euros à 334 000 euros pour des actions de prévention auprès des jeunes ou auprès de publics vulnérables. Cela témoigne d'un engagement pour améliorer la tranquillité publique de nos concitoyens et de nos concitoyennes, mais également d'apporter un meilleur suivi des personnes concernées, victimes ou auteurs. Il s'agit ici d'une vision politique qui vise à éviter les actes de délinquance plutôt que de réagir *a posteriori*. Cependant, il ne faut pas pour autant nier les actes délictueux, et s'il vaut mieux prévenir que guérir, cela ne signifie pas que la Ville ne doit pas prendre ses responsabilités. C'est pourquoi je tiens également à rappeler que la Ville de Lyon a fait le choix d'améliorer l'attractivité des postes de policiers municipaux, notamment en matière de salaire et de conditions de travail. Une campagne de recrutement aura également lieu en avril prochain et une réorganisation des missions devrait favoriser le travail de proximité. Aussi, ce soir, j'aimerais alerter sur la situation des travailleurs sociaux qui pâtissent également de conditions de travail extrêmement difficiles et qui ont pour conséquence un turn-over important. Si la Ville ne gère pas en direct ce personnel mais s'appuie sur un réseau associatif et sur la Métropole, notamment en matière de protection de l'enfance, nous devons rester attentifs à cette problématique. En effet, les ambitions sont fortes dans ce domaine, mais si nous ne prenons pas en considération les conditions dans lesquelles s'effectue le travail social aujourd'hui, nous risquons fortement de passer à côté de nos objectifs. Je vous remercie de m'avoir écouté et nous voterons pour ce rapport. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Merci, Monsieur ROCHE. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Très bien. »

**Madame la Maire met le rapport aux voix.**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Je mets donc le rapport 2605 aux voix pour 30 secondes. Le vote est clos. Le rapport est adopté. »

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**Abstention des Élus Lyon, la force du rassemblement (G. TANDONNET + pouvoirs E. BLANC et R. BRUMM, C. BURILLON + pouvoir B. DE MONTILLE et T. RICARD)**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Nous passons au rapport 3488 qui concerne l'attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance. Je vous laisse la parole, Madame GUERIN. »

**23. 3488 – Attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 13 461 736 euros - Exercice 2022 - Approbation d'une convention d'application financière type aux conventions-cadres**  
**RAPPORTEURE : M. GUERIN**

**M. GUERIN** : « Bonsoir, Madame la Maire, bonsoir, chers collègues, j'ai deux rapports à vous présenter ce soir. Le premier concerne nos partenaires associatifs gestionnaires d'équipements de petite enfance, plus précisément, il s'agit de l'attribution par la Ville de Lyon d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2022 et de l'approbation d'une convention d'application financière type. Au-delà de contribuer à assurer le fonctionnement quotidien des équipements et le maintien des capacités de trésorerie, ces subventions doivent permettre aux associations de concrétiser de nombreux projets visant à faire des lieux d'accueil, des modèles d'écologie épanouissants aussi bien pour les enfants que pour les professionnels qui les accueillent et inspirants pour leur famille. L'accent sera mis, comme c'est le cas depuis deux ans, sur l'engagement et la poursuite de projets liés à la transition écologique et à l'économie circulaire, tout en préservant la qualité d'accueil des enfants. Comme vous avez pu le remarquer, en page 2 du rapport, les établissements concernés pour le 3<sup>e</sup> arrondissement sont au nombre de vingt-et-un et avec neuf associations gestionnaires. Neuf associations gestionnaires différentes, naturellement. La crèche ALLIES (Association Lyonnaise pour l'Insertion Économique et Sociale) qui est située rue Rochaix, a vocation, comme son nom l'indique, l'insertion professionnelle et sociale, et intègre donc ce dispositif.

Je vous invite, chers collègues, à voter en faveur de ce rapport pour permettre l'approbation, l'attribution des subventions de fonctionnement général à nos associations gestionnaires des équipements de petite enfance, que ce soit notamment des crèches, des lieux d'accueil parents-enfants ou encore des relais d'assistantes maternelles que l'on appelle aujourd'hui des REP (des Relais Petite Enfance). Vous le savez, la petite enfance est une période charnière de la vie de nos tous petits et l'appui de nos partenaires est précieux pour développer un cadre épanouissant et accompagner la parentalité dans un équilibre subtil entre vie familiale, vie sociale et vie professionnelle. Je vous remercie de voter ce rapport. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Merci. Y a-t-il des questions ? Non. »

**Madame la Maire met le rapport aux voix.**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Je mets donc le rapport 3488 aux voix pour 30 secondes. Le vote est clos. Le rapport est adopté. »

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**Abstention des Élus Lyon, la force du rassemblement (C. BURILLON + pouvoir B. DE MONTILLE et T. RICARD)**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Nous passons au rapport 3490 - Adoption et renouvellement de conventions-cadres, d'un contrat de sous-mise à disposition de locaux et d'une occupation précaire au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance. Je vous laisse de nouveau la parole, Madame GUERIN. »

**24. 3490 – Adoption et renouvellement de conventions-cadres, d'un contrat de sous-mise à disposition de locaux et d'une occupation précaire au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance - Approbation des conventions**

**RAPPORTEURE : M. GUERIN**

**M. GUERIN** : « Le second rapport concerne les habituels renouvellements de conventions-cadres liant la Ville de Lyon et ses partenaires associatifs gestionnaires d'équipements de petite enfance pour une durée habituelle de trois ans. Ces conventions traduisent l'une des spécificités du modèle lyonnais de la politique de la petite enfance, c'est-à-dire la vitalité du partenariat entre la Ville et son tissu associatif afin de contribuer à répondre aux besoins d'accueil des familles lyonnaises. Vous avez pu le constater en page 2 du rapport, les crèches du 3<sup>e</sup> arrondissement concernées sont Arlequin et Pain d'Épices. Nos partenaires gestionnaires de ces équipements sont respectivement la Croix-Rouge française et la Friponnerie avec qui nous renouvelons la convention-cadre. Je vous invite, chers collègues, à voter en faveur de ce rapport afin de permettre la signature de ces conventions-cadres par le maire de Lyon, et prolonger ainsi le partenariat de qualité et les liens étroits avec notre tissu associatif dans l'accueil de nos tous petits de 0 à 4 ans, et pour le service de qualité rendue aux familles lyonnaises. Je vous remercie pour votre écoute. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Je vous remercie, Madame GUERIN. Y a-t-il des questions ? Non, très bien. »

**Madame la Maire met le rapport aux voix.**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Je mets le rapport 3490 aux voix pour 30 secondes. Le vote est clos. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Nous passons au rapport 3399 qui concerne l'attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socioéducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes Lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières. Je laisse la parole à Madame Nouria MAHMOUDI. »

**25. 3399 – Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socioéducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes Lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Programmation initiale 2022 pour un montant total de 50 800 euros**

**RAPPORTEURE : N. MAHMOUDI**

**N. MAHMOUDI** : « Je vous remercie, Madame la Maire. Chères Lyonnaises, chers Lyonnais, chers collègues, nous venons d'approuver l'autorisation de signature de la Nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Celle-ci constitue également le volet sécurité prévention de la convention territoriale du contrat de Ville.

Agir plus tôt et aller plus loin, renforcer la prévention juvénile, enrayer le basculement dans la délinquance des plus fragilisés, prévenir les éventuelles récidives, mais comment ? Le dispositif Chantiers jeunes est l'un des leviers mobilisables pour agir en matière de prévention. Selon les âges et les besoins, il peut être de loisir ou éducatif. Pour notre arrondissement, il s'agit d'allouer deux subventions concernant des Chantiers loisirs dont vous trouverez plus amplement les détails dans l'annexe jointe à ce rapport.

La première subvention allouée est à la MJC Montchat pour son chantier Top culture énergie qui sera organisé sur huit jours pendant l'année, en partenariat avec des acteurs culturels et dans le but d'impliquer des jeunes dans un projet favorisant l'accès à la culture. La subvention de 3 500 euros permettra notamment de financer un séjour au festival d'Avignon.

La seconde subvention pour la Maison pour tous des Rancy, pour sa proposition de deux chantiers réalisés sur chaque période de vacances scolaires, en partenariat avec Ma Maraude, Habitat et Humanisme, Possible, Emmaüs, la Bibliothèque municipale, un EHPAD et des commerçants du quartier. Ces chantiers sont soutenus à hauteur de 4 500 euros.

La délinquance n'est pas un fatum, elle est un appel aux repères, aux pères, aux cadres, aux limites. En approuvant ce rapport, nous donnons le moyen d'apporter un ailleurs, de sortir des sentiers battus, de s'ouvrir à autre chose et de pouvoir se penser autrement. Autant d'arguments qui, je l'espère, vous permettront d'approuver ce rapport. Je vous remercie. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Merci, Madame MAHMOUDI. Y a-t-il des questions ? Non, très bien. »

**Madame la Maire met le rapport aux voix.**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Je mets le rapport 3399 aux voix pour 30 secondes. Le vote est clos. Le rapport est adopté. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Madame C. PANASSIER ne prend pas part au vote**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Nous passons au rapport 3398 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation initiale 2022. Je laisse de nouveau Madame MAHMOUDI nous présenter. »

**26. 3398 – Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation initiale 2022 pour un montant total de 25 800 euros**

**RAPPORTEURE : N. MAHMOUDI**

**N. MAHMOUDI** : « Merci, Madame la Maire. Chères Lyonnaises, chers Lyonnais, chers collègues, autre levier d'action dans le cadre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, le dispositif Ville Vie Vacances, complémentaire aux Chantiers jeunes dont nous venons d'approuver la programmation. Sa gestion est confiée par l'État à la Ville de Lyon dans le cadre de la convention territoriale du contrat de ville afin de soutenir les associations œuvrant contre le désœuvrement.

L'objectif, là encore, est de proposer un espace de réinscription, la possibilité de se mobiliser, de se remobiliser autour d'activités socioéducatives pendant les vacances scolaires. Ce dispositif s'adressant à des jeunes âgés de 11 à 16 ans pouvant être en situation de rupture ou d'échec scolaire, en difficulté d'insertion sociale ou susceptibles d'entrer dans des comportements incivils. À l'échelle de notre arrondissement, il s'agit d'octroyer deux subventions de fonctionnement à l'association ADOS d'un

montant total de 1 200 euros dans le but de soutenir deux séjours de vacances. Vous trouverez, là encore, les plus amples détails dans l'annexe ci-jointe dudit rapport.

Enfin, pour terminer, je souhaiterais adresser un message de remerciement aux professionnels qui œuvrent au quotidien auprès de ces jeunes : animateurs, éducateurs, médiateurs, directeurs d'associations qui malgré des conditions de travail de plus en plus difficiles tiennent bon et ne reculent pas. Un grand merci, car sans eux, nos dispositifs ne sont rien. Je vous remercie et espère que vous approuverez ce rapport. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Merci, Madame MAHMOUDI. Y a-t-il des questions ? Non. »

**Madame la Maire met le rapport aux voix.**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Je mets donc le rapport 3398 aux voix pour 30 secondes. Le vote est clos. Le rapport est adopté. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Nous passons au rapport 3472 - Attribution d'une subvention à l'association Pignon sur Rue pour son programme d'action 2022 - Approbation d'une convention d'application financière. Je vous laisse présenter, Monsieur MAIRE. »

**27. 3472 – Attribution d'une subvention à l'association Pignon sur Rue pour son programme d'action 2022, pour un montant de 17 500 euros - exercice 2022 - Approbation d'une convention d'application financière**

**RAPPORTEUR : M. MAIRE**

**M. MAIRE** : « Je vous remercie, Madame la Maire. Mes chers collègues, chers Lyonnaises et Lyonnais, par ce rapport, il s'agit d'approuver une subvention de 17 500 euros à l'association Pignon sur Rue pour certaines de ses actions 2022 ainsi que la convention d'application financière relative à cette subvention.

L'association Pignon sur Rue encourage la pratique du vélo par la mise en place d'actions à destination des habitants. La Ville de Lyon souhaite participer financièrement à certaines actions prévues par l'association selon les dispositions de la convention annexée au présent rapport que vous avez pu consulter. En particulier, l'association s'engage à réaliser les actions suivantes :

- Des sessions de formation au Code « vu du guidon » et au « savoir circuler » qui font partie du dispositif Covelo avec des formations théoriques et pratiques à l'usage du vélo ;
- La sensibilisation du public à travers des stands « J'y vais à vélo », conseils, informations, essais et démonstrations de vélos et leurs accessoires dans le cadre d'événements, notamment ;
- La conception d'un concours des écoles à vélos, un événement mobilisateur et régulier autour de la mobilité à vélo des enfants dans l'espace public visant à intégrer les familles dans une perspective de coéducation ;
- Des stages « premiers coups de pédales », formation des enfants antérieures à celles organisées dans le cadre des opérations « savoir rouler à vélo » ;
- Le renforcement des animations sur les vélos-parades, animations au départ et à l'arrivée des cortèges de vélos.

Je vous invite, mes chers collègues, à voter en faveur de ce rapport pour que la Ville de Lyon s'engage à soutenir financièrement, par une subvention affectée, les actions décrites. Cette subvention s'inscrit dans le cadre de la politique de la Ville de Lyon en matière d'incitation à l'usage du vélo en ville, elle présente l'intérêt, également, d'accompagner la politique métropolitaine de développement du réseau et des services dédiés au vélo. Je vous remercie. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Merci. Y a-t-il des questions ? Très bien. »

**Madame la Maire met le rapport aux voix.**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Je mets donc le rapport 3472 aux voix pour 30 secondes. Le vote est clos. Le rapport est adopté. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Nous passons au dernier rapport de notre conseil d'arrondissement et qui est le rapport 3458 - Attribution d'une subvention à l'association Thalassa Lyon Plongée pour l'organisation de la 41<sup>e</sup> édition de la « Traversée de Lyon à la nage avec palmes » ce 23 janvier. Je vous laisse la parole, Monsieur BALANDJIAN. »

**28. 3458 – Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association Thalassa Lyon Plongée pour l'organisation de la 41<sup>e</sup> édition de l'évènement « Traversée de Lyon à la nage avec palmes » le 23 janvier 2022**

**RAPPORTEUR : M. MAIRE J. BALANDJIAN**

**J. BALANDJIAN** : « Je vous remercie, Madame la Maire. Ce rapport concerne l'attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association Club Thalassa Lyon Plongée qui organise la 41<sup>e</sup> édition de « Traversée de Lyon à la nage avec palmes » le 23 janvier 2022.

L'association créée en 1978 a pour objet la pratique et la formation à la plongée sous-marine et à la nage avec palmes en milieu naturel et en piscine. Cette course de nage avec palmes de 8 km dans le Rhône entre le pont Raymond-Poincaré et Raymond Barre est le rendez-vous national incontournable dans la pratique des sports d'eau. Je vous invite, chers collègues, à voter en faveur de ce rapport pour octroyer une subvention de 1 000 euros à l'association Club Thalassa Lyon Plongée et faciliter ainsi l'organisation de la 41<sup>e</sup> édition de la « Traversée de Lyon à la nage avec palmes ». C'est un évènement de qualité qui permet de défendre des valeurs comme le dépassement de soi, le plaisir et le respect de l'environnement. Je vous remercie. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Merci, Monsieur BALANDJIAN. Y a-t-il des questions ? Non, très bien. »

**Madame la Maire met le rapport aux voix.**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Je mets donc le rapport 3458 aux voix. Le vote est ouvert pour 30 secondes. Le vote est clos. Le rapport est adopté. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Nous avons épuisé l'ordre du jour de notre conseil, nous passons donc aux questions diverses. »

### **III. Questions diverses**

**V. DUBOIS BERTRAND** : « J'ai une demande d'intervention dans la salle, est-ce qu'en visio des personnes souhaitent intervenir ? Non, très bien. »

**M. SESSIECQ** : « Si, si. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Pardon, excusez-moi, Madame PANASSIER. »

**C. PANASSIER** : « Non, non, ce n'est pas moi, c'est Marion SESSIECQ. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Pardon, je ne vous vois pas, donc il faut se manifester vocalement. Merci, Madame PANASSIER, merci, Marion. Madame SESSIECQ, je vous laisse la parole. »

**M. SESSIECQ** : « Un bref retour suite à la remarque de Madame Goveille TANDONNET par rapport à la présentation que Monsieur David CLERC a fait sur la Nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, sur la lutte... »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Je crois que nous avons perdu tout le monde. »

**M. SESSIECQ** : « Est-ce que vous m'entendez ? »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Il y a eu un grand blanc, je ne savais pas si c'était nous, donc je pense que c'est bien de recommencer. »

**M. SESSIECQ** : « Très rapidement, par rapport à la remarque de Madame TANDONNET, je trouve que ce qu'a présenté Monsieur CLERC sur la Nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance donne des moyens ambitieux et j'ai trouvé que ce qui était présenté était tout à fait ambitieux. Et s'agissant de la lutte contre les violences faites aux femmes, Madame TANDONNET, vous aviez l'air de dire qu'on proposait des choses insuffisantes alors que vous-mêmes, dans votre parti, et notamment au niveau de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les initiatives sont catastrophiques et vont complètement à l'encontre justement des initiatives qui devraient être portées. La plupart des

associations ont vu leurs subventions baisser, quelques-unes jusqu'à 90 % pour le CIDFF de l'Isère, par exemple, donc je pense que vous pourriez peut-être encourager Monsieur Wauquiez à avoir les ambitions équivalentes à celles de la Ville de Lyon dans ce beau combat dont vous avez le souci et nous aussi. Merci. »

**G. TANDONNET** : « Je transmettrai l'information. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Merci, Madame TANDONNET. Monsieur PLANCHON, vous souhaitez également intervenir. »

Intervention de N. PLANCHON

**N. PLANCHON** : « Oui, merci, Madame la Maire. Un petit mot sur le budget participatif contre lequel d'aucuns ont voté au prétexte d'une méthodologie tantôt floue, tantôt contraignante tout en en partageant dans le discours ses principes. Rien n'est moins sûr en vérité, car ce budget d'investissement ouvert traduit une volonté politique assumée, celle du partage du pouvoir. Au rythme où va l'abstention, les représentants que nous sommes finiront par se désigner entre eux, de sorte qu'il est temps d'entendre et de rendre la voix qu'on nous prête. C'est ça, le projet de budget participatif. Tout le reste, au pire, c'est de la défusse, au mieux, c'est du bla-bla. Merci. »

**V. DUBOIS BERTRAND** : « Merci, Monsieur PLANCHON. Y a-t-il d'autres interventions ? Très bien. Notre conseil d'arrondissement est donc arrivé à son terme et je vous remercie de ce moment partagé et vous souhaite une bonne fin de soirée. À bientôt. »

**L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Madame la Maire lève la séance à 21 h 05.**